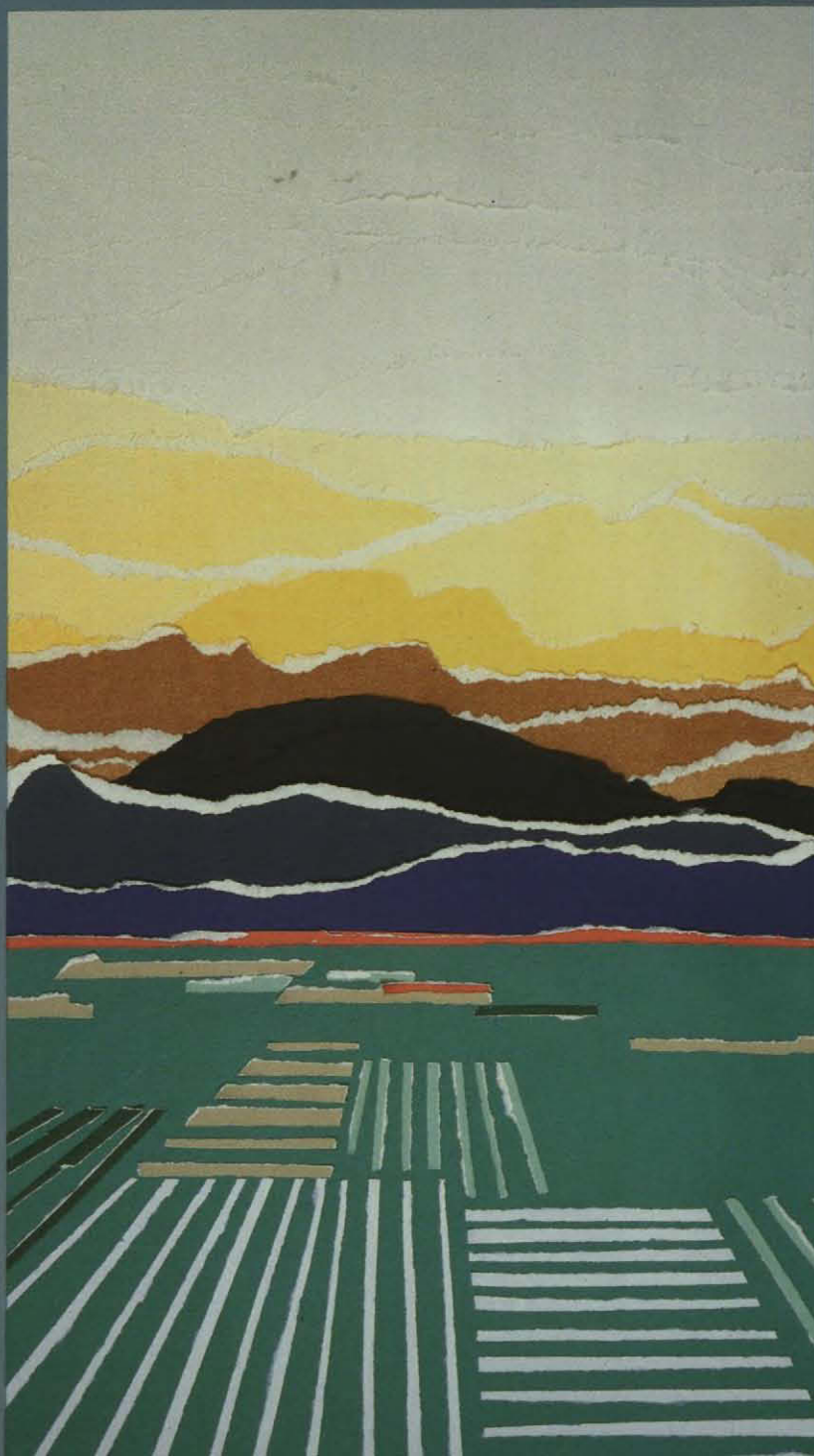


un Plan cadre pour la
DIVERSIFICATION
de l'économie de l'Ouest



HC
117
W4F83
1988a

HC
117
•W4F83
1988a

Un plan cadre pour la diversification de l'économie de l'Ouest

39084

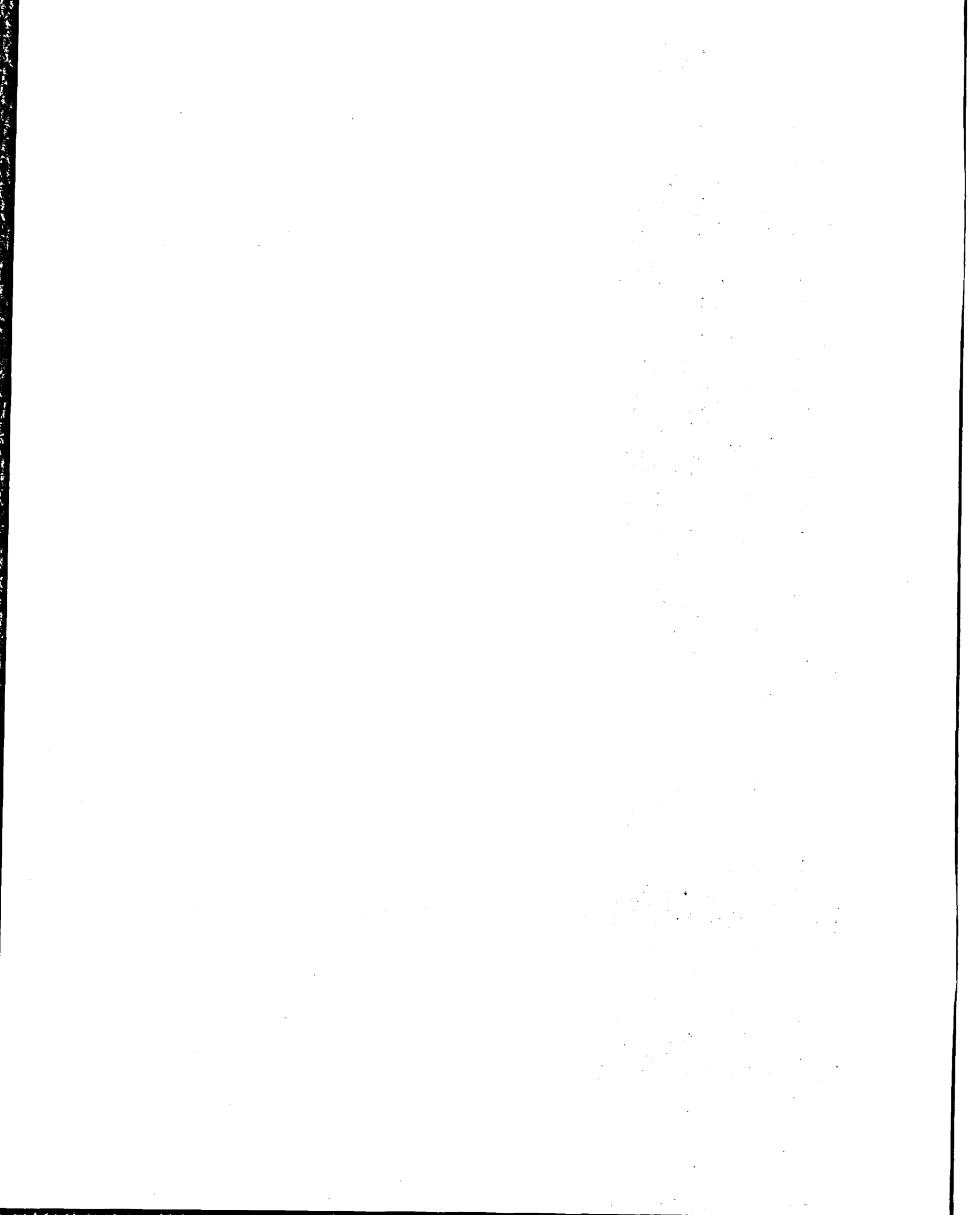


MINISTRY OF STATE
MINISTÈRE D'ÉTAT
BIBLIOTHÈQUE
MAY 10 1988
LIBRARY
SCIENCE AND TECHNOLOGY
SCIENCES ET TECHNOLOGIE

This publication is also available in English

Table des matières

Message du Premier ministre	1
Le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest	3
L'infrastructure économique nationale	5
L'économie de l'Ouest	7
Les perspectives de croissance : un aperçu sectoriel	9
Agriculture	9
Énergie	11
Forêts	12
Minéraux	13
Charbon	14
Pêches	15
Services	16
Tourisme	17
Transports	18
Fabrication	19
Industries de haute technologie	20
Le commerce extérieur	23
La concertation avec les provinces	25

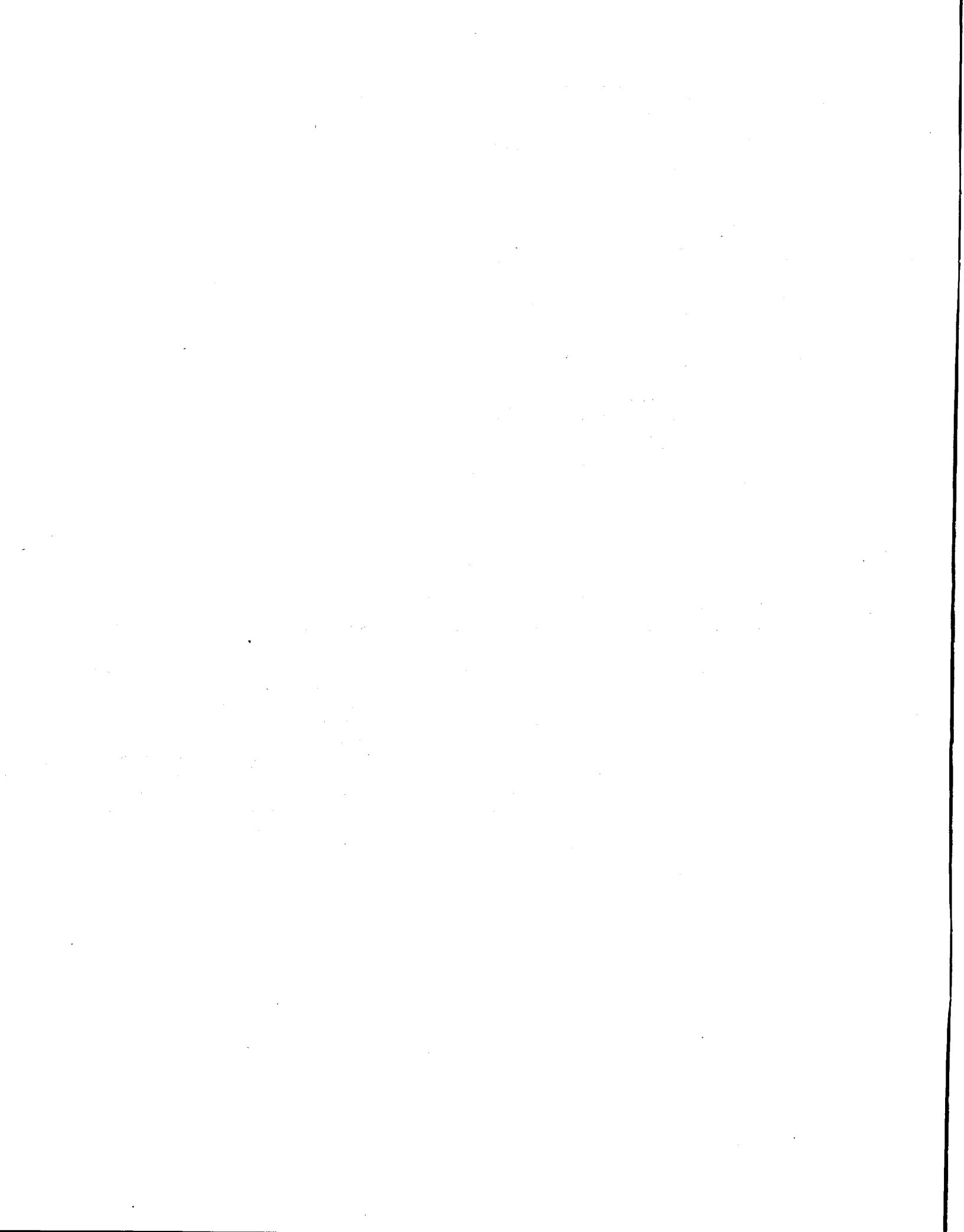




Message du Premier ministre

La diversification de l'économie de l'Ouest est un vieux rêve, mais jamais n'a-t-elle été aussi pressante. Maintenant, pour la première fois, nous disposons des outils pour mener à bien cette tâche. Un nouveau plan cadre pour le renouveau économique national a été dressé au cours des trois dernières années. Les habitants et les gouvernements provinciaux de l'Ouest canadien en arrivent à un consensus sur ce qui doit être fait. Et maintenant, grâce au Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest, ils ont en main l'instrument et les ressources qui leur permettront d'assembler tous les éléments nécessaires de la façon la plus logique.

De nombreuses personnes ont participé à l'élaboration de cette initiative de diversification de l'économie de l'Ouest, qui prend sa source dans la déclaration de Prince Albert du mois de juin 1984. Cette déclaration était elle-même le fruit de consultations exhaustives avec les Canadiens de l'Ouest. Je tiens toutefois à souligner particulièrement la contribution du Vice-premier ministre, l'honorable Donald Mazankowski, dont le leadership et l'énergie ont été d'une importance capitale pour la réussite de cette entreprise.



Le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest

L'Ouest canadien a des besoins et des possibilités incomparables en matière de développement économique. La richesse du sol, de la forêt, du sous-sol et de la mer ont amené une grande prospérité, sauf que celle-ci est inconstante. Des fluctuations même minimes du prix des matières premières peuvent avoir des effets dramatiques sur les familles et les collectivités de l'Ouest. Ses habitants se sont bien adaptés, au fil des ans, à l'instabilité des marchés internationaux.

Les conditions des marchés intérieur et international exigent que l'économie de l'Ouest soit diversifiée et constituent aussi le fondement de cette diversification. Pour leur part, les gens de l'Ouest veulent s'associer aux initiatives du gouvernement fédéral dans leur région afin que la planification et la prise des décisions tiennent dûment compte de leurs besoins et de leur possibilités propres.

Sous l'angle du développement, le premier devoir du gouvernement fédéral est de s'assurer du bon fonctionnement des mécanismes de partage de la richesse et de création d'emplois dans le secteur primaire. Les fondements nécessaires, dont il est fait mention plus bas, sont maintenant en place pour la plupart.

Le deuxième devoir du gouvernement, face au consensus des habitants de l'Ouest canadien, est d'aider à atténuer les fluctuations normales du marché des matières premières en favorisant l'essor d'activités économiques complémentaires. Les habitants de l'Ouest canadien et leurs représentants ont bien su se faire comprendre en exigeant une vision économique qui, tout en étant fondée sur la grande force du secteur primaire classique, susciterait un degré supérieur d'emploi et de stabilité sociale. Le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest (BDEO), qui est un nouveau service du gouvernement fédéral, répond à cette exigence.

Le Bureau travaillera en collaboration très étroite avec l'industrie, les groupements de producteurs, les coopératives, les syndicats et les gouvernements provinciaux de l'Ouest pour donner forme à cette vision de l'avenir. Au sein de l'administration fédérale, il jouira de pouvoirs aussi exceptionnels que la région qu'il desservira. Le Bureau assurera l'exécution de certains programmes commerciaux, soit directement, soit de concert avec les provinces. Il investira le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, avec des partenaires commerciaux de l'Ouest, de 1,2 milliard de dollars là où les retombées seront les plus impor-

tales sous le rapport du développement économique et de la diversification. Plus important encore, le Bureau servira de guide aux Canadiens de l'Ouest désireux de profiter des programmes économiques fédéraux et fera en sorte qu'il soit bien tenu compte des besoins et vues de l'Ouest dès les premières étapes du processus d'établissement des politiques économiques nationales.

Pour produire l'effet attendu, le Fonds devra être investi judicieusement, soit dans des projets offrant le maximum de retombées sous le rapport du développement économique et de la diversification. Les critères seront étoffés de concert avec l'industrie, les regroupements de producteurs, les syndicats et les gouvernements provinciaux de l'Ouest, en portant une attention toute spéciale aux conditions, atouts et potentiel économiques de chaque province. Dans ce contexte, on a mis de l'avant les principes que voici pour étude :

- L'apport le plus important du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest canadien (BDEO), à la longue, sera l'influence bénéfique qu'il permettra à l'Ouest canadien d'exercer sur l'élaboration des politiques fédérales sur le développement économique.
- Le Fonds servira à préparer la décennie et le siècle qui viennent; il ne sera pas utilisé pour des opérations de sauvetage financier.
- Le BDEO travaillera en collaboration avec les groupements industriels, de producteurs et de travailleurs les gouvernements provinciaux et les ministères fédéraux. Il ne substituera pas les ressources du Fonds aux responsabilités des autres mais s'associera plutôt à chacun pour susciter une intervention commune grâce à des contributions de démarrage ou «d'appoint».
- Le BDEO tâchera normalement de faire verser ses contributions par l'organe public compétent ou par contrat au lieu de se doter d'importants effectifs d'exécution des programmes.
- Comme n'importe quel investisseur, le BDEO cherchera à assurer une rentabilité élevée à ses investissements sous le rapport du développement économique et de la diversification, suivra le rendement de ses placements et réduira ses pertes s'il n'est pas répondu à ses attentes.

Beaucoup d'autres bonnes idées seront lancées au cours du processus de consultation. Pour le moment, qu'il suffise de noter que le Fonds vient s'ajouter aux montants substantiels déjà affectés au secteur primaire. Ces deux dernières années, l'aide fédérale aux producteurs et aux céréaliculteurs a d'ailleurs augmenté considérablement et le Fonds complète et renforce cet engagement du gouvernement fédéral envers l'Ouest canadien.

Les véritables atouts du BDEO sont, d'une part, l'économie de l'Ouest qui, malgré des difficultés persistantes, recommence à nouveau à avancer à la même allure que la nation tout entière et, d'autre part, les fondements de la politique économique nationale qui récompensent l'esprit d'entreprise et l'innovation. Ces atouts font l'objet des trois prochaines sections. La troisième partie de ce plan-cadre essentiel à la diversification de l'Ouest est consacrée à une politique commerciale internationale résolument tournée vers l'extérieur. Le contexte international joue infiniment plus dans l'Ouest que dans n'importe quelle autre région de cette nation commerçante: il a donc droit à une courte section. Enfin, les efforts du gouvernement fédéral doivent être égalés par ceux des provinces de l'Ouest, et y correspondre. En guise de conclusion, le présent document présente des observations sur la façon de tirer parti de cette période exceptionnellement harmonieuse de coopération fédérale-provinciale.

L'infrastructure économique nationale

En septembre 1984, lorsque l'actuel gouvernement est entré en fonction, la nécessité d'un renouveau économique se faisait pressante. Le taux de chômage était élevé, le degré de confiance du secteur privé ne l'était pas. Le climat était instable pour l'investissement. Le gouvernement avait encore ajouté à ces problèmes, les déficits budgétaires énormes et croissants ayant gonflé la dette nationale au point que celle-ci correspondait à peu près à la moitié du revenu national.

En novembre 1984, le gouvernement fédéral énonçait, dans son *Programme de renouveau économique*, sa façon de concevoir la gestion de l'économie et il exposait aussi les grandes lignes de son programme de renouvellement de l'économie canadienne.

Le programme national de renouveau économique du gouvernement fédéral comprend un meilleur plan pour la croissance et la création d'emplois, la réduction du nombre d'obstacles au changement et à l'innovation ainsi que l'amélioration de la compétitivité du Canada. Le programme comprend également des politiques propres à stimuler l'esprit d'entreprise et la prise de risques, à promouvoir l'innovation et à créer un climat favorable à la création et à la croissance des entreprises. L'économie canadienne doit devenir plus souple, plus dynamique et plus compétitive sur les marchés internationaux.

Afin de stimuler l'investissement et de faire baisser les taux d'intérêt, il était essentiel de restaurer la responsabilité financière. Le gouvernement commença donc par réduire le déficit et ralentir la croissance de la dette nationale.

Le gouvernement a réalisé des progrès substantiels dans son programme financier: le déficit a été réduit de 9 milliards de dollars, passant de 38,3 milliards de dollars en 1984-1985 à 29,3 milliards au cours de la présente année financière. Le taux de croissance de la dette a baissé de moitié, passant d'une moyenne annuelle de 23,5 p. 100 au cours des quatre années s'étant terminées en 1984-1985 à 11 p. 100 en 1987-1988.

Les restrictions financières se sont articulées principalement autour du contrôle des dépenses et d'une saine gestion. Pour les trois années se terminant en 1987-1988, les dépenses de programme «réelles», c'est-à-dire après indexation au taux de l'inflation mesuré d'après l'indice des prix à la consommation, auront diminué en moyenne de 1 p. 100 environ par année: de 1984-1985 à 1987-1988, les dépenses de programme diminueront de 1,8 p. 100 par rapport à l'ensemble de l'économie.

La taille réelle de l'appareil gouvernemental diminue: plus de 5 000 postes ont été éliminés de la fonction publique.

Avec la structure de revenus et de dépenses qui est en place actuellement, le déficit devrait continuer de baisser à moyen terme. Il devrait être ramené, d'ici 1991-1992, à 23,5 milliards de dollars ou 3,4 p. 100 du PIB, soit le rapport le plus bas depuis le milieu des années 70. Pas moins de 75 p. 100 de la réduction du déficit par rapport à la taille de l'économie est attribuable au contrôle des dépenses. La stabilisation du rapport existant entre la dette et le PIB en 1991-1992 marquera un pas important vers la réalisation des objectifs financiers du gouvernement.

Pour favoriser le renouveau économique, le gouvernement a également adopté de grandes politiques touchant la structure économique dans le cadre d'une stratégie visant à rendre les entreprises canadiennes plus concurrentielles sur les marchés internationaux.

Le gouvernement a remplacé son Programme énergétique national par une politique énergétique adaptée au marché; il a aboli les contrôles sur les prix de l'énergie et éliminé les taxes discriminatoires touchant certains secteurs.

On a procédé à une réforme en profondeur du cadre législatif auquel est assujettie l'entreprise privée, réforme qui se faisait attendre depuis longtemps. La nouvelle Loi sur la concurrence accroît la compétitivité internationale, tout en offrant une protection efficace contre les abus de pouvoir du marché. Les modifications aux lois sur les brevets et le droit d'auteur et la loi imminente sur la protection des obtentions végétales feront en sorte que les Canadiens qui jettent les bases de la prospérité nationale seront récompensés de leurs efforts. Nos institutions financières disposent de tout nouveaux fondements pour disputer aux autres le droit de répondre aux besoins financiers des Canadiens.

Le gouvernement est en train de simplifier et de diminuer, par une nouvelle Loi nationale sur les transports, la réglementation du secteur des transports. L'Agence d'examen de l'investissement étranger, qui symbolisait une attitude négative envers l'investissement, a maintenant été remplacée par Investissement Canada, qui favorise les nouveaux investissements susceptibles de créer de l'emploi. La première étape de la réforme en profondeur de la fiscalité des sociétés et des particuliers fera en sorte que notre régime fiscal soit plus juste, plus équitable et plus compétitif vis-

à-vis l'étranger. La deuxième étape sera consacrée à la réforme du régime de taxe de vente, qui est démodé et discriminatoire.

La privatisation a permis de réduire la taille de l'administration gouvernementale et de la rendre plus efficace: 11 sociétés d'État qui ne servaient plus l'intérêt public ont été vendues au secteur privé et d'autres connaîtront le même sort.

Le gouvernement favorise la compétitivité technologique du Canada en accordant une importance accrue aux travaux de recherche et de développement dans des secteurs d'application prometteurs; en adoptant une nouvelle politique nationale des sciences et de la technologie et en créant un Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, présidé par le Premier ministre.

Toutes ces mesures importantes ne constituent que l'amorce des efforts que le gouvernement fédéral entend déployer pour relever les défis économiques et sociaux du Canada d'aujourd'hui. Et elles se sont avérées rentables.

Dans l'ensemble, l'économie canadienne s'est bien comportée malgré les fluctuations du marché international des devises, une croissance lente chez nos partenaires commerciaux et la chute des prix mondiaux du pétrole et des céréales.

Par suite de la restauration de la responsabilité financière, les taux d'intérêt ont baissé et se situent actuellement à des niveaux inconnus depuis plus de dix ans.

Du troisième trimestre de 1984 jusqu'au premier trimestre de 1987, le Canada a connu une croissance économique moyenne annualisée de 3,4 p. 100, soit un pourcentage supérieur à celui de n'importe lequel de nos principaux partenaires commerciaux, à l'exception du Japon. Notre croissance est maintenant moins tributaire des exportations, la demande interne totale croissant parallèlement à celle de notre production totale. Notons particulièrement la forte reprise de la consommation, du logement et de l'investissement dans les secteurs autres que l'énergie. Les consommateurs et les entreprises sont maintenant plus confiants.

De septembre 1984 jusqu'au premier trimestre de 1987, les dépenses réelles des consommateurs en biens et services ont augmenté de près de 12 p. 100. L'investissement résidentiel réel a augmenté de 39 p. 100 au cours de la même période. Les ventes au détail ont augmenté de 28 p. 100 et les commandes aux manufacturiers, de 13 p. 100. Les mises en chantier sont passées de 141 000 unités par année en septembre 1984 à 200 000 unités pour 1986, soit le chiffre annuel le

plus élevé depuis 1978. Au cours des six premiers mois de 1987, les mises en chantier ont atteint une moyenne annualisée de 238 000 unités.

La soudaine chute des prix de l'énergie et des céréales, combinée à l'affaiblissement général des prix des autres matières premières, est venue porter un coup à l'économie canadienne en 1986.

L'investissement a souffert: en termes réels, l'investissement non résidentiel total n'a augmenté que de 2 p. 100 en 1986, tandis que le secteur de l'énergie chutait de plus de 20 p. 100. Par contre, après être tombé en 1984 à son niveau le plus bas en 11 ans, l'investissement réel dans le secteur manufacturier a augmenté de 23 p. 100 en 1985 et d'encre 16 p. 100 en 1986. L'investissement réel dans l'outillage et l'équipement a progressé de 29 p. 100 depuis le troisième trimestre de 1984. Au total, malgré la faiblesse du secteur primaire, le climat des affaires s'est sensiblement amélioré.

Après presque une décennie de fluctuations à la hausse et d'instabilité, le taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation, qui atteignait les deux chiffres au début des années 80, est tombé à moins de 6 p. 100 en 1983 et à près de 4 p. 100 annuellement entre 1984 et 1987. On a constaté une certaine hausse cette année, mais le taux annuel reste en deçà de 5 p. 100. Cette diminution constante du taux d'inflation est attribuable à une meilleure productivité.

La performance économique du Canada depuis septembre 1984 est marquée avant tout par une forte croissance de l'emploi: dans plus de 80 p. 100 des cas, il s'agit d'emplois à plein temps.

En juin, le taux de chômage était de 8,9 p. 100, alors qu'il s'établissait à 11,7 p. 100 en septembre 1984; pour la première fois depuis février 1982, il se trouvait sous la barre des 9 p. 100. De septembre 1984 à juin 1987, 890 000 emplois ont été créés au Canada, dont 173 000 dans l'Ouest, ce qui correspond au taux le plus élevé de tous les grands pays industrialisés.

Toutes ces statistiques témoignent de la solidité de notre renouveau économique et de la réorientation des politiques nationales. Cette solidité est essentielle à la croissance et au développement économiques de l'Ouest. C'est en s'appuyant sur une performance solide et stable de l'économie nationale que l'économie de l'Ouest pourra connaître un regain de vigueur. Le gouvernement continuera de faire preuve de prudence en matière fiscale et de privilégier la réforme des structures, au profit des citoyens de tout le pays.

L'économie de l'Ouest

L'économie de l'Ouest canadien a connu des moments extrêmement difficiles, mais elle est en train de faire volte-face, grâce en partie aux mesures prises par le gouvernement fédéral. Les perspectives sont encourageantes dans un certain nombre de secteurs d'exploitation des richesses naturelles. Le temps est maintenant venu de tirer parti du relâchement partiel des prix internationaux des matières premières pour entreprendre un important programme de diversification à long terme.

Les actuels problèmes économiques de l'Ouest dérivent en partie de l'évolution de l'économie internationale, en particulier depuis 1980. La première moitié de la décennie a été des plus turbulentes dans tout le monde industrialisé. Une forte inflation et des taux réels d'intérêt records ont provoqué une grave récession mondiale dans tous les secteurs de l'activité économique. Les producteurs ont été obligés de baisser leurs prix au moment même où le coût du crédit augmentait. Beaucoup d'entreprises, de coopératives et d'exploitations agricoles ont été obligées de réduire substantiellement leurs dépenses et de rationaliser leurs opérations. Ces problèmes financiers ont été compliqués encore davantage par l'apparition de nouvelles sources d'approvisionnement dans le Tiers monde, et pour les secteurs des mines et du pétrole, par l'intensification de la concurrence par des produits de remplacement.

Habituellement, lorsque la demande pour l'une des grandes denrées de l'Ouest baisse, l'activité des autres secteurs suffit à maintenir la croissance économique. Cependant, malgré la relance de l'économie mondiale après 1982, ni la demande, ni les prix pour la plupart des produits de base de l'Ouest n'ont augmenté et, dans certains cas, ils ont même considérablement baissé.

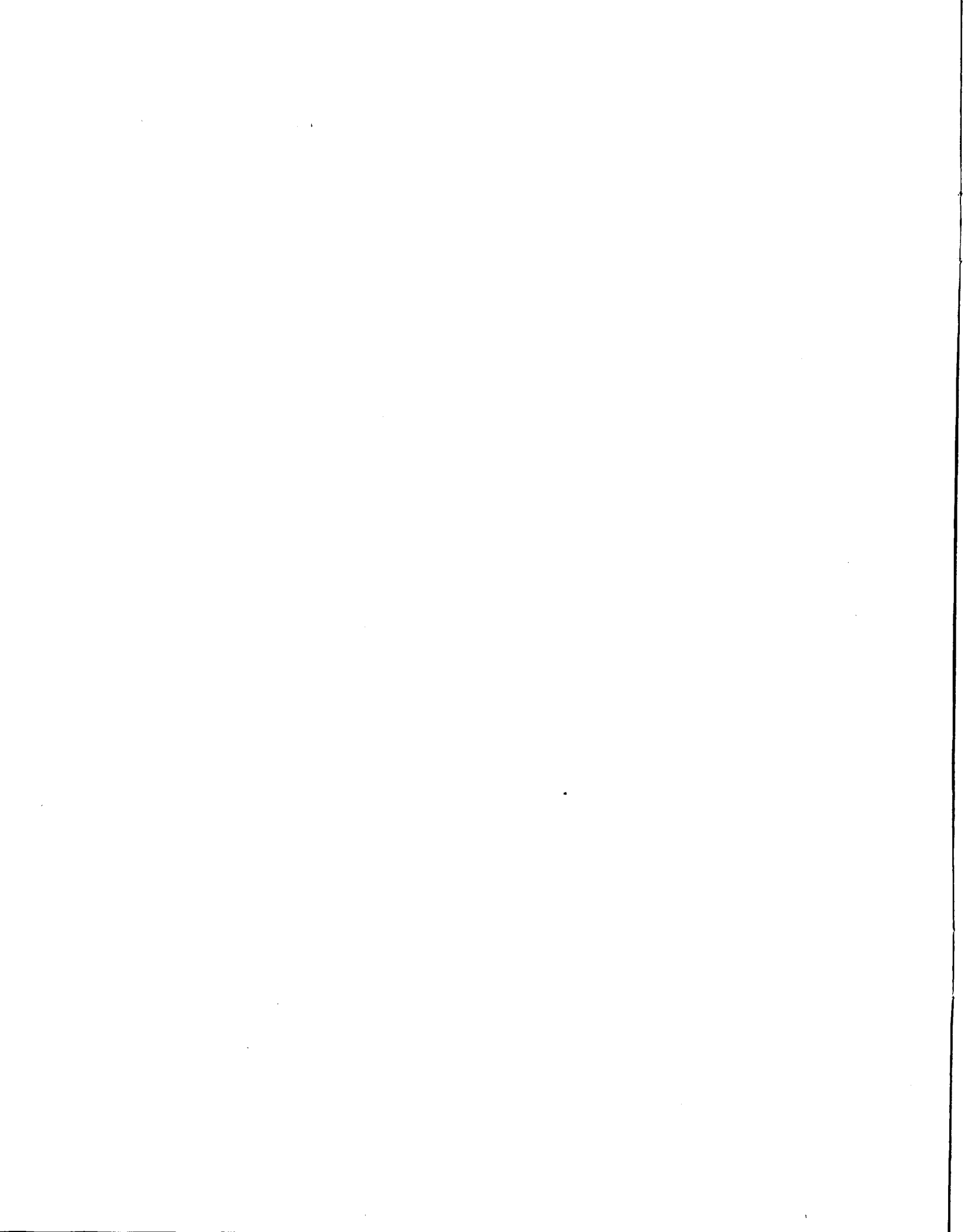
Du côté de l'énergie, l'Accord de l'Ouest, signé début 1985, a réussi à stimuler substantiellement la croissance cette année-là, mais en 1986 le rapide recul des prix mondiaux du pétrole a de nouveau causé une récession.

Ces deux dernières années, l'escalade de la guerre mondiale des subventions à l'agriculture a fait baisser les prix des céréales jusqu'aux niveaux connus lors de la Dépression, sans faire fléchir, heureusement, la productivité. La guerre des subventions, alimentée par la Communauté européenne et les États-Unis, a favorisé une surproduction mondiale et fortement comprimé le revenu des producteurs agricoles de l'Ouest canadien.

Les mesures protectionnistes adoptées par les Américains à l'égard du bois d'oeuvre canadien sont venues mettre en péril un autre des grands secteurs de l'économie du Canada. Bien que les négociations soient venues tempérer la sévérité des mesures américaines et aient permis de conserver chaque année 600 millions de dollars au Canada, ces hostilités causent le ralentissement des activités dans le secteur et ajoutent à l'instabilité qui se manifeste ailleurs.

Les répercussions des fluctuations de la demande et de l'offre mondiales pour les produits de base ont été aggravées encore par certaines politiques intérieures. La politique énergétique nationale, avec ses taxes et ses règlements discriminatoires et lourds, a ôté à beaucoup d'entreprises canadiennes une bonne partie des moyens nécessaires pour résister à la fluctuation des prix. De même, l'Agence d'examen de l'investissement étranger décourageait les nouveaux investissements nécessaires pour créer des emplois dans l'Ouest, qui a une économie de capital.

Dans le passé, la capacité de l'Ouest canadien de se relever d'une récession du secteur primaire se trouvait également limitée par les politiques fédérales qui entravaient le développement des secteurs secondaire et tertiaire de la région. Les politiques fédérales en matière de commerce, de transports et d'achats n'ont jamais fait grand chose pour favoriser le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest, que sa dépendance continue à l'égard du secteur primaire et, par conséquent, d'une infrastructure économique assez étroite, rendent particulièrement vulnérable aux fluctuations des marchés mondiaux des denrées. L'Ouest a donc souffert davantage que les autres régions du pays de la récession et de la baisse continue des prix des denrées.



Les perspectives de croissance : un aperçu sectoriel

La présente section présente sous forme de résumé les vues actuelles du gouvernement fédéral en ce qui concerne les contraintes auxquelles fait face l'économie de l'Ouest et les perspectives qui s'offrent à elle d'un secteur à l'autre. Chaque partie se termine par des observations préliminaires sur l'apport éventuel du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest et du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest au progrès de la diversification et du développement économiques. L'une des premières tâches du nouvel organisme consistera à approfondir ses connaissances des perspectives qui s'offrent par des rencontres avec l'industrie, les groupements de producteurs, les syndicats et les gouvernements provinciaux. Voici les principales conclusions qui ont été tirées jusqu'à maintenant :

- L'énorme abondance de richesses naturelles de l'Ouest signifie que l'économie de la région continuera à reposer sur l'industrie primaire; le défi à relever, c'est de veiller à ce que cette industrie demeure concurrentielle;
- La diversification de l'économie de l'Ouest est plus avancée qu'on ne le pense; il s'agit maintenant d'orienter et de coordonner le processus amorcé en assurant aux gens de l'Ouest déterminés à réussir le soutien technique et financier nécessaire de même que l'aide voulue pour qu'ils se trouvent des marchés; ce faisant, il faudra éviter les recoupements inutiles et les doubles emplois que l'Ouest canadien ne peut se permettre, car la concurrence internationale est devenue si acharnée que nous sommes obligés de nous serrer les coudes pour réagir avec force.
- Pour élargir la base économique et pour tirer parti des nouvelles occasions qui s'offriront dans les décennies à venir, il nous faudra consacrer plus de ressources à la recherche, à l'innovation et à la technologie dans le secteur des biens comme dans celui des services;
- Plusieurs rôles d'importance cruciale au développement économique attendent le gouvernement fédéral: assurer un climat social et économique favorable à l'investissement des sociétés et des particuliers; oeuvrer à ouvrir aux producteurs canadiens des débouchés au pays et à l'étranger; enfin, veiller à ce que l'Ouest canadien ait accès autant que les autres régions aux initiatives fédérales visant à favoriser la croissance;

- Avec le temps, c'est encore l'investissement dans les Canadiens mêmes qui s'avérera le plus rentable; l'éducation et la formation, même si elles sont essentiellement de compétence provinciale, présentent un intérêt particulier pour le gouvernement fédéral, tant en ce qui concerne l'apport de travailleurs hautement qualifiés que les autochtones. Le gouvernement fédéral désire vivement que la situation s'améliore dans ces secteurs.

Agriculture

L'agriculture continue d'être l'un des fers de lance de l'économie de l'Ouest canadien. Malgré les prix faibles des céréales, les recettes agricoles en espèces dans l'Ouest se chiffraient l'an dernier à plus de 11 milliards de dollars, soit plus de la moitié des recettes agricoles au Canada.

L'agriculture de l'Ouest fournit 95 p. 100 des ventes de blé, 93 p. 100 des ventes d'orge, près de 100 p. 100 des ventes de colza, 60 p. 100 des ventes de bétail et 32 p. 100 des ventes de porc canadiennes. La plupart de cette production est destinée à l'exportation; les céréales, les oléagineux ou leurs dérivés constituaient en 1986 environ 60 p. 100 de la valeur monétaire des exportations agricoles du Canada.

Au cours des dernières années, le secteur a été aux prises avec des défis suscités par des événements et des problèmes qui avaient pris naissance au-delà des frontières canadiennes. La récession mondiale, les taux d'intérêt élevés et les perturbations du commerce international ont exercé des pressions sur ce secteur dans toutes les régions du pays. L'agriculture de l'Ouest a de plus été affligée par des sécheresses successives ainsi que par les répercussions des prix mondiaux faibles des céréales et des guerres internationales de subventions.

Même si la situation actuelle du marché du bétail s'est améliorée, l'incertitude face à l'accès au marché semble s'accroître, surtout dans le cas du marché d'exportation américain, qui est vital pour les éleveurs de l'Ouest. Déjà, les producteurs de porc du Canada ont vu leur accès aux États-Unis limité par des mesures protectionnistes.

D'autres facteurs ont également contribué aux difficultés financières auxquelles se heurtent actuellement plusieurs agriculteurs. Les prévisions optimistes en matière de prix des denrées au cours des années 70 ont favorisé un accroissement des investissements sur les fermes. Les taux d'intérêt

élevés qui ont caractérisé le début des années 80 ont enlevé à plusieurs agriculteurs la capacité de continuer à rembourser leurs dettes et ne leur ont laissé que peu de marge de manoeuvre face aux événements. Par conséquent, les rajustements dans le secteur agricole et l'adoption de technologies de réduction des frais et de conservation des ressources ont connu un ralentissement. Non seulement l'industrie manque-t-elle des fonds nécessaires pour s'adapter aux revirements de situation, l'assiette des ressources naturelles s'est également davantage effritée.

Le gouvernement fédéral a réagi face aux difficultés financières que connaissent les agriculteurs de l'Ouest. En 1987, à la suite des initiatives gouvernementales prises à la fin de 1986, les paiements fédéraux directs et indirects aux producteurs d'oléagineux et de céréales de l'Ouest devraient atteindre les 3,5 milliards de dollars, comparativement à une moyenne d'un peu plus de 600 millions de dollars au début des années 80. De plus, le gouvernement du Canada a assumé la perte de 200 millions de dollars qu'a essuyée la Commission canadienne du blé lors de la vente de la récolte de 1985 sur un marché international hautement compétitif, tout en maintenant les tarifs marchandise aux niveaux de 1984 pour l'essentiel.

Quoique les prix faibles des denrées agricoles continueront d'être un problème grave dans un avenir immédiat, l'importance et la contribution soutenue de l'agriculture dans l'économie de l'Ouest ne sauraient être mises en doute. Le gouvernement du Canada reconnaît la nécessité de maintenir des mesures visant à garantir la viabilité permanente de l'agriculture de l'Ouest canadien.

Plusieurs des pierres d'assise qui fonderont d'autres mesures sont déjà en place. Le gouvernement fédéral continuera ses efforts en vue d'abattre les obstacles au commerce agricole au cours des négociations multilatérales et bilatérales. Le Premier ministre a déjà réussi à faire inscrire l'agriculture au programme des négociations du GATT et il poursuivra ses efforts afin d'exiger des mesures internationales pour rendre le milieu du commerce international plus juste, plus sain et plus prévisible. Au niveau des négociations bilatérales, le gouvernement cherche à conclure un accord avec les États-Unis afin d'obtenir un accès sûr et amélioré à cet important marché.

Pour les agriculteurs de l'Ouest, l'accès aux marchés internationaux est d'une importance vitale. Le Canada a contribué à l'adoption par les pays de l'OCDE d'un ensemble de principes qui pourraient servir de guide à des politiques agricoles internes réalistes dans les pays membres. Il poursuit ses efforts pour faire adopter ces principes par les pays du GATT. Ces principes réunissent des mesures visant à accroître le rôle des signaux

du marché international dans les décisions touchant le secteur agricole, à réduire progressivement le lien entre les mesures d'aide et la production, à diminuer les mesures d'aide du gouvernement qui faussent artificiellement les prix mondiaux, et à corriger collectivement le déséquilibre actuel entre l'offre et la demande.

Au pays, le gouvernement maintiendra ses efforts visant à stabiliser le milieu économique, par des taux d'intérêt et d'inflation moins élevés, qui sont tous deux essentiels au retour d'un secteur agro-alimentaire efficace et rentable.

Les terres marécageuses et la faune de l'Ouest canadien, notamment les oiseaux aquatiques, font l'objet d'une attention grandissante sur les plans économique et environnemental. Toute gestion malhabile des terres marécageuses non seulement met en péril la faune de l'Ouest mais a aussi des effets négatifs sur l'agriculture des Prairies en accroissant l'érosion du sol et la dégradation du sol et des eaux. Les activités liées à la faune représentent actuellement un secteur économique d'importance qui pourrait être mis en danger à moins que des mesures correctives ne soient prises.

Le ministre de l'Agriculture poursuivra ses travaux, avec ses collègues provinciaux et les dirigeants de l'industrie de l'agriculture et de l'alimentation, afin de mettre en oeuvre la stratégie agricole nationale énoncée à la Conférence des premiers ministres tenue à Vancouver en 1986. Cette stratégie comprend des mesures visant à améliorer: la sécurité financière agricole; la protection contre les dangers économiques et climatiques; les efforts de conservation et de mise en valeur des sols et des eaux; les politiques d'élaboration et de transfert de technologie, et les mesures de commerce agro-alimentaire international et interprovincial.

À court terme, le gouvernement fédéral envisage une gamme de mesures précises, dont l'adoption d'une loi sur la protection des obtentions végétales afin de favoriser la mise au point de variétés de culture mieux adaptées aux conditions canadiennes, et l'élargissement des ententes tripartites de stabilisation afin d'englober d'autres denrées. De plus, les ministres fédéral et provinciaux se sont rencontrés pour examiner les mesures spéciales d'aide à prendre à l'égard des récoltes de céréales et d'oléagineux de 1987-1988. Ces consultations vont se poursuivre.

L'avenir de l'agriculture dans l'Ouest dépend de l'élargissement de l'éventail des denrées produites, de l'accroissement de l'efficacité de la production, de l'amélioration des méthodes de gestion des eaux et des sols et de l'augmentation de la transformation des denrées agricoles avant l'exportation. Afin d'encourager ces entreprises, le

Le rôle du BDEO, qui oeuvrera avec les groupements de producteurs, les gouvernements provinciaux et Agriculture Canada, sera d'investir dans des projets aux retombées économiques importantes qui porteront la compétitivité internationale à de nouveaux niveaux. Les essais visant à assurer un rayonnement plus rapide des progrès techniques, à accélérer l'application des résultats des recherches, et à améliorer la gestion dans l'agro-alimentation constituent autant de possibilités, comme le sont les efforts axés sur la mise au point de produits ou procédés stratégiques. Le Bureau aidera à définir les politiques sectorielles fédérales en ce qui concerne le commerce, le transport et l'aide aux producteurs de l'Ouest. Sans faire double emploi avec les responsabilités ou programmes existants, il pourra, à l'occasion, intervenir avec d'autres partenaires financiers pour donner suite à une initiative prometteuse mais financièrement bloquée.

Énergie

Le secteur de l'énergie est un élément vital de l'économie de l'Ouest puisque cette région produit aujourd'hui environ 99 p. 100 du gaz naturel et du pétrole brut au pays. L'Alberta en produit à elle seule jusqu'à près de 87 p. 100. La valeur totale de la production d'énergie au Canada, électricité comprise, a atteint les 37 milliards de dollars en 1985, soit 8,4 p. 100 du PNB; le pétrole et le gaz représentaient 80 p. 100 de cette production. En 1985, les exportations nettes de pétrole brut, de gaz naturel et des liquides et produits qui en sont extraits se sont élevées à 8 milliards, ou 71 p. 100 de la balance commerciale positive du Canada en énergie de 11,1 milliards de dollars.

La croissance de l'économie de l'Ouest continue de dépendre fortement du pétrole et du gaz. Le prix du premier a chuté sensiblement au début de 1986. En mars, le cours au comptant tombait à moins de 13 \$US le baril, alors qu'il était de plus de 30 \$US quatre mois auparavant. Malgré le raffermissement graduel des prix au cours des derniers mois de 1986 et au début de 1987, l'incertitude devrait persister à court terme avant de s'estomper à plus long terme. La chute des prix a eu des répercussions considérables sur les activités de l'industrie et sur l'emploi. Ainsi, le nombre de puits forés est passé d'un record de 11 500 en 1985 à 6 400 en 1986, le tout se traduisant par des mises à pied massives dans le secteur. Avec le raffermissement des prix et les effets bénéfiques de l'aide fournie par les gouvernements, les perspectives sont maintenant plus encourageantes.

Confrontés à des bouleversements rapides et imprévus dans les marchés du pétrole et du gaz, les gouvernements de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Canada ont pris des mesures pour soutenir l'industrie et protéger les emplois. Ainsi, l'Alberta a annoncé des programmes d'allègement de redevances et de soutien à l'industrie; la Saskatchewan a créé trois programmes visant à stimuler l'activité dans l'industrie ou à réduire le fardeau des redevances, pendant que le gouvernement fédéral prenait diverses mesures d'aide et d'allègement fiscal. Il a ainsi éliminé l'impôt sur les revenus pétroliers et gaziers et mis en oeuvre le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur, évalué à quelque 350 millions de dollars par année.

Grâce à ces mesures et au raffermissement des prix mondiaux ces derniers mois, l'industrie connaît en 1987 un regain d'activité qui favorise la création d'emplois, en particulier dans le secteur du pétrole brut naturel.

À la conférence du 30 janvier 1987, les ministres de l'énergie fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'examiner les normes de sécurité d'approvisionnement et, par la même occasion, d'évaluer l'importance des points suivants: les économies d'énergie, le remplacement du pétrole, le transport du pétrole et du gaz, l'électricité et les moyens d'accélérer l'exploitation de nouveaux projets énergétiques.

Les initiatives prises jusqu'à ce jour préviendront une perte de leadership technologique. Le secteur canadien du pétrole et du gaz compte en effet parmi les plus avancés et a bénéficié de l'exportation de ses connaissances techniques à l'échelle mondiale. Il existe des perspectives de croissance considérables dans les domaines très techniques du secteur énergétique, par exemple l'exploitation des sables bitumineux, de même que la récupération et la valorisation du pétrole lourd.

Bien que la faiblesse actuelle du prix mondial du pétrole ait pu réduire, pour l'instant, l'urgence de mettre au point des techniques de rechange, la recherche et le développement en la matière demeurent essentiels.

L'Alberta a investi dans ce domaine, principalement par l'entremise du Bureau de recherche et de technologie des sables bitumineux de l'Alberta. Pendant ce temps, de concert avec le gouvernement fédéral, la province administre le Fonds alberta-canadien de recherche en ressources énergétiques. En Saskatchewan, la R et D se poursuit dans le cadre de l'Accord Canada-Saskatchewan sur la mise en valeur des pétroles lourds. Ont été conclus par ailleurs avec plusieurs provinces des accords d'économie d'énergie et des énergies renouvelables dans le cadre desquels une aide

en R et D est parfois offerte. Cet engagement envers la R et D renforcera et élargira le rôle de chef de file du Canada dans le secteur.

Il est impérieux en effet que le Canada demeure à la fine pointe du progrès et que l'aide fédérale au secteur du pétrole et du gaz lui permette de conserver cette longueur d'avance. Les connaissances acquises, en particulier en génie, en consultation, en équipement de gisements pétroliers et en informatique, devraient également servir d'autres secteurs. Le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest s'intéressera à des projets, conformes à la politique canadienne sur le commerce extérieur, qui permettront aux entreprises à l'oeuvre dans le secteur de renforcer leur capacité de soutenir la concurrence et d'appliquer leurs immenses connaissances techniques à d'autres secteurs et aux exportations.

En ce qui concerne les combustibles de rechange, le gouvernement a produit un document de travail sur les façons de stimuler leur exploitation. Se poursuivra, par ailleurs, l'aide à l'exploitation des combustibles tirés du gaz naturel et du propane. Ces efforts, combinés à ceux qui sont déployés par l'industrie et les provinces, garantiront la disponibilité des combustibles de rechange au moment où ceux-ci seront économiquement ou stratégiquement désirables. Le gouvernement continuera d'encourager la R et D sur les options à long terme.

À l'avenir, les sources d'approvisionnement non conventionnelles, par exemple les sables bitumineux, les gisements de pétrole lourd et ceux des régions pionnières, prendront une importance croissante dans l'équation énergétique du Canada. Des projets précis visant à exploiter ces ressources sont déjà en cours ou sont évalués. Quelques-uns de ces grands projets présentent la possibilité d'offrir d'importantes nouvelles sources d'approvisionnement tout en accroissant le leadership du Canada sur le plan technologique. Comme il est indiqué dans le Livre blanc sur la réforme fiscale, le gouvernement examinera des mesures précises destinées à accélérer l'exécution de ces grands projets qui sont essentiellement d'ordre économique.

Par ailleurs, les terres des autochtones continuent d'offrir des possibilités d'exploration et d'exploitation dans l'Ouest. À la suite des demandes des dirigeants autochtones, le gouvernement fédéral mettra à jour des règlements dépassés afin de conférer aux administrations autochtones locales un plus grand contrôle sur leurs ressources. Le gouvernement aidera également les bandes dans leurs activités de transformation et de distribution, de même que dans l'utilisation de leurs propres ressources destinées aux entreprises énergivores.

L'importance de la sécurité d'approvisionnement au Canada ne doit pas mettre en veilleuse la valeur et les avantages des exportations. L'objectif visé en matière de sécurité d'approvisionnement peut être plus facilement atteint dans un milieu qui encourage la libre circulation internationale des produits énergétiques.

Le gouvernement fédéral, dans le cadre des négociations commerciales avec les États-Unis, tente d'obtenir l'accès au marché américain pour son pétrole et son gaz. De même, les changements de réglementation apportés par le gouvernement fédéral, ainsi que l'accord sur la déréglementation du gaz naturel, ont permis aux entreprises canadiennes d'accéder au marché américain plus facilement. Elles pourront aller y chercher le flux de trésorerie nécessaire pour stimuler les activités d'exploration et d'exploitation au Canada.

Les négociations commerciales dans le secteur énergétique sont d'autant plus importantes, compte tenu de la décision prise récemment par la Federal Energy Regulatory Commission concernant les coûts de transmission du gaz canadien. Cette décision minera la position concurrentielle du gaz naturel canadien sur les marchés américains. Le gouvernement fédéral continuera de travailler étroitement avec les gouvernements des provinces productrices et les producteurs eux-mêmes afin de surmonter ou de réduire les répercussions de cette décision et de conserver un accès équitable au marché américain.

L'électricité représente une autre source énergétique importante dans l'Ouest du Canada. Il y a dans les quatre provinces des projets qui pourraient aller de l'avant dans la mesure où sont surmontés des obstacles réels et potentiels aux exportations d'électricité vers les États-Unis. Bien qu'il soit peu probable que ces projets ne commencent avant les années 90, ils offrent malgré tout la perspective de renforcer la base économique de l'Ouest à moyen terme.

Forêts

L'industrie forestière est l'histoire d'une réussite. Elle a connu une période difficile, mais grâce à un contrôle serré des coûts et à la modernisation, elle est maintenant bien placée pour tirer parti du raffermissement des prix. En 1985, les livraisons de l'industrie forestière de l'Ouest se sont élevées à 10 milliards de dollars — environ le tiers de la production totale de l'industrie à l'échelle nationale. L'Ouest produit, au Canada, 72 p. 100 du bois de construction, 53 p. 100 de la pâte commerciale, 19 p. 100 du papier journal et 85 p. 100 du contre-plaqué. Cette industrie y emploie plus de 100 000 personnes dans le secteur proprement dit, l'abattage compris, et plus de

20 000 autres dans les secteurs qui s'y rattachent. En Colombie-Britannique, 45 p. 100 de l'activité manufacturière et 86 000 emplois dépendent directement de ce secteur. L'industrie forestière constitue d'ailleurs la principale base économique dans cette province, quelque 120 localités dépendant énormément de cette industrie et plus de 20 autres, dans le nord des Prairies, en dépendant complètement.

Comme les autres industries axées sur les ressources, l'industrie forestière de l'Ouest est exportatrice. Ses produits sont principalement destinés au marché américain, bien que le Japon soit également un marché important. En 1985, les exportations de produits forestiers de l'Ouest ont dépassé les 5 milliards de dollars.

Il est devenu impératif de diversifier la variété des produits forestiers traditionnels de l'Ouest et leur orientation commerciale, compte tenu de la concurrence accrue des nouveaux producteurs de l'hémisphère sud et le protectionnisme croissant de nos principaux partenaires commerciaux.

Les possibilités pour l'industrie forestière de l'Ouest sont multiples vu sa situation stratégique par rapport au bassin du Pacifique. Les pays qui en font partie, entre autres le Japon, la Corée et les pays membres de l'Association des nations du Sud-est asiatique (ASEAN), comptent parmi les économies les plus florissantes dans le monde. La pénétration de ces marchés exigera l'application d'une stratégie commerciale dynamique fondée sur un effort concerté des gouvernements et de l'industrie. Les responsables du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest se joindront à l'industrie, aux provinces et aux Affaires extérieures pour étudier toute proposition en ce sens.

L'expérience montre que l'industrie est capable de réduire ses coûts de production et de diversifier sa base de produits. La recherche accrue en sylviculture mécanisée et les méthodes avancées de coupe du bois contribueront à maintenir la compétitivité des prix du bois au Canada. Un effort accru en R et D dans le domaine des codes et des normes, des méthodes de production améliorées et la création de produits permettraient à l'industrie d'afficher des prix plus concurrentiels et de diversifier sa base de produits, formée actuellement par la pâte, le papier et le bois de construction. Les nouveaux produits, en particulier ceux ayant une valeur ajoutée élevée, renforceront considérablement l'économie de l'Ouest. Le BDEO pourrait faire bon accueil aux propositions de l'industrie et les provinces visant à réduire les frais par le ciblage et la répartition des efforts de recherche.

Les possibilités de créer des créneaux commerciaux spéciaux et d'accroître la valeur grâce à la transformation sont grandes, compte tenu des essences et de la taille uniques des arbres en Colombie-Britannique et des réseaux de commercialisation internationaux bien établis.

Pour le Canada, évidemment, le bassin du Pacifique ne s'arrête pas aux Rocheuses. Les gouvernements des provinces des Prairies voient le secteur forestier comme un moyen de diversifier une base économique qui dépend de l'agriculture et du pétrole. L'un des meilleurs débouchés qui s'offre est l'exploitation des vastes ressources de bois dur encore relativement inutilisées que l'on trouve principalement en Alberta, dans le nord de la Saskatchewan, au Manitoba et dans certaines régions de la Colombie-Britannique, pour la production de pâte chimico-mécanique, de bois composite et de produits spécialisés.

Minéraux

L'exploitation minière et la minéralurgie font partie intégrante de l'économie de l'Ouest du Canada. La production des mines et la transformation des non-combustibles dans l'Ouest représentent environ 40 p. 100 de la production totale de l'industrie canadienne. Le cuivre, le nickel, le zinc, l'or, l'argent, l'uranium, le charbon, le soufre et la potasse jouent, et continueront de jouer, un rôle important dans l'économie de l'Ouest.

L'industrie minière de cette région, tout comme celle du reste du monde, a été durement secouée ces dernières années, mais a réussi malgré tout à survivre grâce à sa facilité d'adaptation. Les producteurs de l'Ouest sont demeurés très concurrentiels à l'échelle mondiale grâce à leurs bas prix, à l'amélioration de leur productivité et à la restructuration de leurs activités. L'industrie est maintenant bien placée pour tirer avantage du renforcement des marchés minéralurgiques et métalliques dans les années 90.

La géologie assurera aussi dans l'Ouest un avenir à long terme à l'exploitation minière et à la minéralurgie. Certaines exploitations fermeront une fois que le minerai économiquement récupérable sera épuisé, mais de nouvelles ouvriront leurs portes. Avec le perfectionnement des techniques, les possibilités de découvertes rentables restent favorables. Il existe des débouchés considérables pour l'or et d'autres métaux précieux, pour les minéraux industriels et pour les matériaux structuraux. Par ailleurs, on ne sait trop encore ce que l'avenir réserve aux engrais à base de potasse et à un complexe chimique dans l'Ouest.

Ces perspectives permettent aux gouvernements de tracer les grandes orientations du rôle qu'ils peuvent jouer dans le secteur minier, conformément à la politique minière fédérale qui a été annoncée récemment. L'appui gouvernemental aux activités géoscientifiques, par exemple les études géologiques, la cartographie et la diffusion de l'information, peut soutenir la relance continue de l'industrie grâce à la découverte et à l'exploitation de nouveaux gisements.

Les responsables du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest pourront examiner, de concert avec l'industrie et les gouvernements provinciaux, tout projet visant à élargir ou accélérer la diffusion des travaux de recherche menés en géoscience, sur la mise au point de produits ou de techniques et la commercialisation.

Lors de découvertes importantes, la prestation de services comme les routes et l'électricité relève normalement de la province. Des mesures conjointes garantissant le fonctionnement efficace du système de transport dans l'Ouest aideront également l'industrie à concurrencer ses rivaux sur les marchés mondiaux. L'accès à ces marchés sera d'ailleurs pour le Canada une préoccupation croissante dans les négociations commerciales. La dotation d'établissements de recherche et le rapprochement des experts et de l'industrie favoriseront la découverte de nouveaux produits et de nouveaux procédés. Enfin, dans le cadre du Programme de lutte contre les pluies acides, le gouvernement s'engage à travailler de concert avec l'industrie afin de répondre aux normes environnementales plus sévères.

Charbon

Le charbon est un pilier important de l'assise économique de l'Ouest. Huit mille Canadiens travaillent dans ce secteur clef. Environ 1,7 milliard de dollars de charbon est exporté dans le monde par trains et par navires. En fait, exception faite du pétrole et du gaz naturel, le charbon vient au premier rang des exportations minérales.

Plus de 90 p. 100 de la production de charbon au Canada se concentre en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan, dont le charbon thermique peu coûteux destiné aux centrales thermo-électriques et le charbon métallurgique de haute qualité destiné aux aciéries.

L'industrie et ses travailleurs devront relever de très grands défis au cours des prochaines années. En effet, la diminution de la demande globale d'acier et la concurrence des nouveaux exportateurs ont entraîné un surplus qui a provoqué une chute des prix de 30 p. 100 au cours des quatre dernières années. De nouvelles lignes directrices ont forcé les utilisateurs à se conformer

aux nouvelles limites d'émission. Enfin, la baisse du prix du pétrole et du gaz canadiens n'a certes pas encouragé l'utilisation du charbon.

Malgré ces défis, il existe toujours de nombreuses raisons de penser que le charbon continuera de jouer un rôle important dans l'avenir économique de l'Ouest. L'industrie toute entière, soit les producteurs et les travailleurs, a démontré la perspicacité et la volonté nécessaires pour affronter la concurrence mondiale. Les réserves sont abondantes, accessibles et, en général, de bonne qualité. Sur le plan de l'environnement, le charbon de l'Ouest renferme des taux de soufre près de dix fois inférieurs au charbon importé des États-Unis. Le Canada possède en outre des capacités d'exploitation minière et de transport de niveau international. La part du charbon dans la production énergétique primaire du Canada est passée de 9 p. 100 en 1974 à 14 p. 100 en 1986. Il y a là pour le gouvernement fédéral une occasion réelle de travailler de concert avec les provinces, les producteurs, les utilisateurs, les transporteurs et les travailleurs pour donner à l'industrie du charbon un nouvel essor.

Le gouvernement fédéral a d'ailleurs déjà pris d'importantes mesures en vue d'améliorer la compétitivité du charbon de l'Ouest. Le transport terrestre représente de 33 à 50 p. 100 du coût final du charbon livré de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan. La nouvelle loi sur le transport national donnera aux producteurs de nouvelles possibilités de négocier des tarifs concurrentiels avec les chemins de fer, ce qui aidera les compagnies canadiennes à demeurer compétitives sur les marchés internationaux.

Par ailleurs, le Vice-premier ministre préside un comité d'initiative du transport de charbon de l'Ouest canadien vers l'Ontario. Ce comité, qui se compose des premiers ministres de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan, entreprend d'améliorer la compétitivité du charbon de l'Ouest, d'examiner tous les aspects réglementaires et fiscaux liés au transport et de poursuivre les programmes de développement et de démonstration axés sur le produit.

Grâce au Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest, le gouvernement est prêt à faire davantage. De concert avec les provinces et le secteur privé, le Bureau examinera des projets visant à réduire les risques par des démonstrations de technologies, à présenter le Canada comme un fournisseur fiable et bon marché, à renseigner le public sur les avantages du charbon de l'Ouest comme source d'énergie. Ces possibilités seront, entre autres, étudiées à la conférence canadienne sur le charbon, qui doit avoir lieu le 13 septembre à Jasper (Alberta).

Pêches

La pêche commerciale, récréative et autochtone a une importance socio-économique considérable sur toute la côte de la Colombie-Britannique et dans les différentes pêcheries commerciales d'eau douce des Prairies. En 1985, la valeur marchande des prises commerciales dans l'Ouest s'élevait à 775 millions de dollars, soit 30 p. 100 de la valeur marchande totale des produits de la pêche au Canada. L'industrie de la Colombie-Britannique domine avec 726 millions de dollars, 49 millions provenant de la pêche en eau douce des Prairies. Près des deux tiers de la production de l'Ouest est exportée, principalement vers l'Europe, le Japon et les États-Unis.

La pêche en eau douce dans les Prairies emploie environ 6 000 pêcheurs et 800 travailleurs en usine, tandis que l'industrie de la Colombie-Britannique emploie à l'année ou en saison près de 18 000 pêcheurs et 7 000 travailleurs en usine.

Le principal problème auquel la Colombie-Britannique fait face est le déséquilibre continu entre les ressources de poisson disponibles et les capacités largement supérieures en matière de pêche et de transformation. La rentabilité de tous les éléments de l'industrie de la pêche de cette province est fonction des fluctuations cycliques considérables des stocks de poisson et des prix internationaux. Ces fluctuations aggravent les effets du perpétuel problème de capacité excédentaire dans les secteurs de la pêche et de la transformation. Cela a pour effet également de réduire la compétitivité sur les marchés mondiaux, de même que la capacité de l'industrie de créer de nouveaux produits et de trouver de nouveaux débouchés. Le déséquilibre entre la disponibilité des ressources et la capacité de pêche, en particulier la pêche au saumon en Colombie-Britannique, accentue la concurrence entre les groupes utilisateurs de la pêche commerciale, récréative et autochtone.

Le gouvernement fédéral tentera de mettre fin à ce cercle vicieux de fluctuation des ressources, au déséquilibre de la capacité et à la concurrence qu'on se livre pour des ressources rares, en investissant à nouveau pour accroître les stocks de poisson. Le Fonds injectera au cours des cinq prochaines années 53,7 millions de dollars d'argent frais dans le Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS), soit, en tout, 200 millions de dollars.

Le PMVS compte actuellement pour 21 p. 100 de la valeur des prises de saumon du Pacifique par les pêcheurs commerciaux, sportifs et autochtones. L'injection de cet argent frais se traduira par la création immédiate et continue d'emplois et par des avantages économiques aux écloseries, ainsi que par un accroissement des

prises de poisson. Les autochtones vivant dans les régions éloignées de la Colombie-Britannique seront particulièrement touchés.

Les pêches commerciales de l'Ouest ont le potentiel nécessaire pour diversifier les produits et pénétrer de nouveaux marchés. Le BDEO accueillera favorablement les initiatives d'exploitation des pêches parrainées par l'industrie, en vue d'accroître l'exploitation des espèces sous-utilisées, de créer de nouveaux produits et marchés, et de mettre au point et de tester de nouvelles techniques.

Les perspectives de croissance extraordinaires de l'aquaculture, en particulier, l'élevage en enclos marin du saumon et l'élevage de coquillages, en Colombie-Britannique, méritent une mention spéciale. Bien que l'aquaculture en soit à ses débuts au Canada, les techniques sont bien établies ailleurs. Au fur et à mesure que celles-ci se préciseront, l'aquaculture deviendra une entreprise commerciale à grande échelle moins risquée et, de ce fait, plus attrayante. La Norvège, par exemple, a doublé sa production de saumon en culture tous les deux ans depuis 1973 et exporte 90 p. 100 de sa production.

La production de saumons et d'huîtres en aquaculture, en Colombie-Britannique, a triplé au cours des six dernières années, mais elle demeure relativement faible, n'ayant rapporté que 3,6 millions de dollars en 1986. Toutefois, l'exemple donné par la Norvège et par d'autres pays font miroiter pour l'Ouest une croissance et des exportations stables. Les responsables du Bureau de diversification seront disposés à examiner toute initiative contribuant à stimuler la mise au point et le transfert de techniques à l'industrie dans les domaines de la nutrition, de la recherche et de la lutte contre la maladie, de l'approvisionnement en oeufs de saumon, du développement de vaccins, de la biotechnologie, du génie génétique, de la recherche en reproduction et du développement de géniteurs. Il importera de coordonner les initiatives fédérales et provinciales pour servir au mieux le lancement des projets du secteur privé.

Les pêcheurs commerciaux des quatre provinces de l'Ouest dépendent des 200 abris de pêche entretenus par le gouvernement fédéral pour fins de refuge, de réparation, de services, de prise et de vente du poisson. Comme on l'a dit dans le discours du trône, les crédits affectés au Programme des ports pour petits bateaux seront augmentés afin d'améliorer les services et de fournir des services de gestion locale accrues. Dans l'Ouest, 20 millions de dollars seront consacrés, en sus du financement de base, à de nouvelles installations et à l'amélioration et à l'entretien des

installations existantes au cours des trois prochaines années.

La pêche sportive est aussi un élément important du tourisme dans l'Ouest. Chaque année, les 700 000 pêcheurs à la ligne de la Colombie-Britannique dépensent en équipement 350 millions de dollars et les 690 000 pêcheurs des Prairies et des territoires, environ 307 millions. Souvent, ces dépenses sont engagées dans des régions éloignées où il n'existe pour ainsi dire aucune autre possibilité d'emploi.

L'industrie océanographique de la Colombie-Britannique est importante du point de vue stratégique; elle a été développée en partie pour appuyer les programmes d'océanographie et les impératifs de souveraineté du gouvernement fédéral, de même sur les besoins en technologie de pointe des entreprises qui exploitent les ressources océaniques, notamment les secteurs de la pêche, de l'énergie et des mines. Bien que l'océanographie, domaine dans lequel le Canada s'affirme déjà comme un leader mondial, contribue encore modestement à l'économie régionale, son expansion et la commercialisation des applications dans les industries nationales et internationales, représentent pour l'Ouest des débouchés importants à moyen et à long terme. Certains secteurs représentent des débouchés fort intéressants pour les Canadiens, par exemple les engins inhabités téléguidés, les submersibles, le matériel océanographique, la télédétection et la technologie des satellites, la technologie des relevés hydrographiques, les géosciences et la dynamique des glaces.

Services

Les industries de services comme le tourisme, la construction, le commerce au détail, les services du secteur public, la santé, les services financiers, le transport et l'éducation ont joué, au cours des deux dernières décennies, un rôle extrêmement important dans la création d'emplois et la production de revenus dans les provinces de l'Ouest. Ensemble, elles représentent une proportion de l'activité économique qui est légèrement supérieure à la moyenne nationale. Il existe aussi certaines indications selon lesquelles les emplois dans ce secteur survivent mieux à une récession que ceux reliés à la production de biens.

L'expansion du secteur des services dans l'Ouest a découlé de l'urbanisation et de la croissance démographique ainsi que du besoin consécutif de services du secteur public, par exemple, l'éducation, la santé et le bien-être, l'énergie et les autres services d'utilité publique, de même que le transport, la construction, la distribution et les services personnels. De plus, on a assisté à une prolifération rapide des activités commerciales

spécialisées, notamment dans le secteur des richesses naturelles et les domaines connexes, comme la science agricole, les services de génie conseil, la construction, les services offerts sur les champs de pétrole ainsi que l'arpentage et la cartographie. Nombre de ces activités sont à forte concentration technologique, utilisant des techniques et du matériel sophistiqués et exigeant une main-d'œuvre hautement spécialisée.

L'expansion des capacités qui existent déjà dans l'Ouest par les plans des opérations, du génie et de la logistique pourrait servir de fondement à la création d'un nouveau centre d'excellence. Il serait possible de se servir dans le Nord et dans les régions éloignées de l'expérience acquise par les Canadiens de l'Ouest dans les secteurs de l'exploitation, du transport et de la logistique, à des fins civiles et militaires.

Sur le plan provincial, il existe différents secteurs d'activité susceptibles de donner un nouvel élan à l'expansion et à la diversification. Au Manitoba, par exemple, les services spécialisés d'experts-conseils intervenant dans les industries des soins de santé, l'apprentissage assisté par ordinateur, les logiciels destinés à l'industrie du vêtement, de même que les technologies spécialisées en usage dans le secteur de l'alimentation offrent tous des possibilités de croissance. L'établissement de services spécialisés destinés aux secteurs des finances et de l'assurance offre aussi d'énormes possibilités. En Saskatchewan, les services d'experts-conseils et les autres services commerciaux relatifs à l'agriculture sont des secteurs d'avenir. Les perspectives en ce qui concerne l'expansion des services d'experts-conseils fondés sur les compétences locales dans les domaines de la transmission de données et des télécommunications par satellite, des fibres optiques et de la biotechnologie agricole sont bonnes et devraient être encouragées.

L'Alberta s'est donné des atouts au chapitre des techniques liées à la récupération assistée du pétrole, des combustibles synthétiques et des services techniques d'exploration et de construction en climat froid. Elle profiterait de l'aide fournie par le BDEO au titre du laboratoire de recherche sur les régions froides pour consolider sa situation comme chef de file mondial de la technologie des régions froides. La province compte aussi sur des ressources de premier plan au chapitre de la prestation de services d'experts-conseils destinés à l'exploration, à la récupération, au raffinage et à la valorisation du pétrole, et à d'autres activités liées à l'industrie pétrolière.

En Colombie-Britannique, les services d'experts-conseils destinés aux industries des forêts et des pêches représentent, évidemment, un secteur où une nouvelle expansion est possible, en même

temps que les industries océaniques, la pâte et le papier, l'exploitation minière, l'exploitation forestière et le transport. Les services liés aux finances, à la gestion commerciale et au commerce international représentent l'un des principaux points de convergence des initiatives fédérales-provinciales visant à renforcer les liens de la Colombie-Britannique avec les pays du Pacifique, y compris les mesures législatives que le gouvernement fédéral a présentées pour faire de Vancouver un centre bancaire international.

La supériorité technologique de l'Ouest canadien se manifeste surtout dans les secteurs de services jouissant d'énormes possibilités en matière d'exportation. Grâce à ses initiatives commerciales avec les États-Unis et au GATT, le gouvernement fédéral cherche à améliorer l'accès des entreprises de services de l'Ouest canadien aux marchés internationaux.

L'exportation du savoir technique canadien pour répondre aux besoins du Tiers monde grâce aux programmes de l'ACDI représente un important moyen d'accès à de nouveaux marchés pour les bureaux d'experts-conseils et d'ingénieurs de l'Ouest. Les efforts déployés actuellement pour accroître la participation des entreprises de l'Ouest canadien aux programmes d'aide de l'ACDI seront poursuivis. En 1985-86, par exemple, 22 p. 100 des consultants agréés auprès de l'ACDI provenaient de l'Ouest canadien et ils ont reçu une proposition équivalente au valeur des marchés de services. En outre, l'Ouest est intervenu pour quelque 32 p. 100 des dépenses engagées au Canada au titre de l'aide publique en développement en 1985-1986, soit une proportion équivalente au pourcentage qu'il représente par rapport à la population du pays et au PIB.

Le secteur culturel est un rouage de plus en plus important de l'économie de l'Ouest. Il y existe des activités à forte intensité de main-d'oeuvre qui offrent de nouvelles possibilités aux artistes et artisans ainsi qu'aux spécialistes qui sont au fait des techniques les plus avancées de la radiodiffusion, de l'enregistrement sonore, de l'édition, de la cinématographie et de la production vidéo. De même, le riche patrimoine multiculturel de l'Ouest encourage le tourisme.

Sur ce plan, comme sur d'autres, le BDEO s'intéressera en premier lieu aux secteurs qui sont présents sur les marchés internationaux ou qui ont à livrer une lutte farouche à la concurrence internationale. Il voudra examiner avec les associations professionnelles et les gouvernements provinciaux la façon dont de judicieux placements dans la R et D, le rayonnement des techniques, la spécialisation et le perfectionnement en milieu de carrière des professionnels clés et les programmes d'expansion des marchés à l'étranger pourraient favoriser

la croissance dans quelques-uns des secteurs de pointe de l'économie.

Tourisme

Un des secteurs les plus dynamiques et les plus concurrentiels au monde, le tourisme a produit des recettes de l'ordre de 6,8 milliards de dollars dans l'Ouest canadien en 1985, tout en procurant directement de l'emploi à plus de 180 000 Canadiens.

En partie à cause d'Expo 86 qui, contre toute attente, a attiré plus de 22 millions de visiteurs, le secteur touristique a connu une forte croissance en 1986 dans l'Ouest canadien.

Le gouvernement fédéral a déjà fourni une aide considérable pour favoriser l'essor et l'expansion de l'industrie touristique de l'Ouest. Il a signé avec les quatre provinces de cette région des ententes sur le tourisme prévoyant le versement d'une aide totale de plus de 140 millions de dollars pour les installations, la commercialisation et la formation.

Le gouvernement contribuera aussi au développement touristique des régions septentrionales des provinces de l'Ouest dans le cadre du programme fédéral-provincial de réfection de la route de Yellowhead, auquel 100 millions de dollars ont été affectés. L'amélioration de l'accès aux régions situées en bordure de cette route de 3 000 km constituera un important élément de développement.

Les services de transport constituant un élément indispensable du développement du potentiel touristique, le gouvernement fédéral est intervenu pour favoriser la création de services nouveaux et l'expansion de ceux qui existaient déjà en présentant le projet de Loi nationale sur les transports. Cette loi aura pour effet de lever une bonne partie des obstacles que pose la réglementation à l'établissement de nouveaux services de transport devant à la fois amener les touristes dans l'Ouest et constituer en eux-mêmes des attractions touristiques.

Le gouvernement fédéral a aussi conscience de l'importance touristique des parcs nationaux de l'Ouest canadien dont l'attrait tient pour une bonne part à leur beauté sauvage. L'aménagement d'un parc national à South Moresby et dans les îles environnantes constitue un bon exemple d'un placement collectif qui, tout en sauvegardant le caractère unique du milieu naturel des Haïdas, est prometteur d'emplois permanents aux îles Reine-Charlotte et le long des voies d'accès.

Les programmes fédéraux favorisent l'exécution d'études de faisabilité et les placements dans un éventail de projets touristiques indiens,

depuis la construction de ports de plaisance, de terrains de golf et de pavillons jusqu'à l'aménagement, dans des coins reculés, d'installations destinées aux campeurs, pêcheurs et chasseurs en provenance du Canada et de l'étranger. L'artisanat indien profite grandement de l'activité touristique.

Les efforts visant à développer les marchés touristiques existants, à encourager la venue de nouvelles attractions et à accroître les compétences et le savoir-faire de l'industrie touristique aideront à élargir les assises du secteur touristique de l'Ouest. Les initiatives fédérales seront coordonnées avec celles des gouvernements provinciaux pour assurer la complémentarité des stratégies de commercialisation et de développement et renforcer la vocation touristique de l'Ouest tout entier. Dans la lutte intense qui se livre en Amérique du Nord pour attirer les touristes, l'Ouest canadien doit faire valoir ses atouts globalement, la coopération et l'établissement collectifs de programmes complets de visite rapportant plus que la rivalité entre les régions.

Transports

Les transports demeurent une industrie extrêmement importante dans l'Ouest canadien, procurant directement de l'emploi à quelque 163 000 personnes. Les dépenses de ce secteur représentent 11,4 p. 100 du PIB de la région (par rapport à 4 p. 100 dans l'Est canadien). On estime à 1,3 milliard de dollars les investissements faits annuellement dans l'infrastructure et les véhicules de transport, à l'exclusion des automobiles, montant qui représente 7 p. 100 du total des dépenses en capital engagées en 1986 dans l'Ouest canadien.

La production industrielle de l'Ouest canadien est exportée dans une proportion de 23 p. 100 au total. Vu l'éloignement des marchés et de l'océan et l'imposant volume des denrées exportées, en vrac pour la plupart, les frais de transport comptent pour une part importante du prix des marchandises exportées. Ainsi, ils représentent plus de 40 p. 100 du prix à la livraison du charbon et de la potasse. Les frais de transport représentent 31 p. 100 de la valeur des produits pouvant faire l'objet d'échanges dans l'Ouest, par rapport à 14 p. 100 dans l'Est, d'où la nécessité, pour la plupart des industries de l'Ouest canadien, et notamment pour le secteur primaire, de pouvoir compter sur des moyens de transport compétitifs et efficaces. Dans cet esprit, le gouvernement fédéral voudra connaître les réactions aux propositions mises de l'avant par certains intérêts de l'Ouest en vue de la réforme de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

La nouvelle Loi nationale sur les transports (LNT) du gouvernement fédéral améliorera la

compétitivité internationale des entreprises de l'Ouest. De nouvelles dispositions, comme celles qui concernent les contrats confidentiels, les prix concurrentiels des voies et le recours à l'arbitrage, permettront aux expéditeurs de négocier de meilleurs prix avec les transporteurs, notamment les chemins de fer.

En allégeant le fardeau représenté par la réglementation économique inutile sans abaisser les normes de sécurité, la nouvelle LNT permettra aux chemins de fer, aux camionneurs, aux lignes aériennes et aux transporteurs maritimes d'offrir de meilleurs services au plus bas prix.

Tout en ajoutant à l'avantage des entreprises de l'Ouest sur la concurrence internationale, la nouvelle loi fédérale établira un régime équilibré à l'intention des expéditeurs de tout le pays. L'Ouest canadien a cru, pendant longtemps, que la politique fédérale sur les tarifs de transport privilégiait, par ses structures, les produits transformés et manufacturés ailleurs et destinés à ses habitants. En plaçant l'Ouest canadien sur un pied d'égalité avec le reste du pays, la nouvelle loi favorisera l'essor d'industries secondaires et contribuera à élargir l'assise économique de la région.

Le gouvernement fédéral est aussi intervenu pour offrir de nouvelles possibilités aux compagnies de transport de l'Ouest à l'échelle internationale. Wardair a été choisi comme le nouveau transporteur canadien chargé d'assurer des vols réguliers entre le Canada et le Royaume-Uni. Maintenant rattachée aux Lignes aériennes Canadien international, CP Air s'est vu accorder des lignes importantes dans le Pacifique. En négociant de nouveaux accords aériens bilatéraux, le gouvernement continuera à chercher de nouveaux débouchés pour l'Ouest canadien. En même temps, l'amélioration du cadre d'orientation fédéral a entraîné un essor remarquable des transporteurs d'appoint comme Time Air et Air BC.

Outre ces initiatives destinées à améliorer le service aérien, le gouvernement fédéral continuera à prendre des mesures pour encourager l'utilisation des aéroports dont il est le propriétaire et qu'il exploite comme source d'expansion économique. En donnant à ces aéroports une vocation commerciale, il en fait les moteurs du développement de l'activité industrielle et des services. On est à mettre en place une nouvelle formule de gestion des aéroports fédéraux qui met l'accent sur la participation des communautés locales et sur une vocation commerciale infiniment plus grande.

Le gouvernement fédéral s'est aussi dit prêt à examiner toute proposition visant l'établissement d'administrations aéroportuaires locales pour gérer l'activité commerciale des aéroports, en réponse aux recommandations reçues d'un groupe de travail indépendant sur la gestion des aéroports

établi par le ministre des Transports et à la suite des consultations publiques menées au lendemain de la publication du rapport de ce groupe.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a déjà exprimé le désir d'aller de l'avant avec cette idée dans le cadre de l'initiative du transport et du commerce du Pacifique que coordonnent actuellement le gouvernement fédéral et les provinces.

L'un des éléments clés de cette initiative est le réseau portuaire de la Colombie-Britannique, y compris le port de Vancouver qui est le plus achalandé du pays et dont Ports Canada favorisera l'essor et la modernisation pour qu'il reste un point de sortie compétitif pour les produits et ressources de l'Ouest canadien.

Outre qu'il contribue à la compétitivité internationale des industries canadiennes, le secteur des transports exporte lui-même de plus en plus de matériel, de technologies et de services. Les connaissances techniques nécessaires pour surmonter les obstacles à l'intégration du réseau de transport de l'Ouest canadien que sont la géographie, le climat et les distances, constituent un produit de valeur. Des secteurs comme l'électrification des chemins de fer, les communications et la gestion du trafic offrent d'énormes possibilités sur le plan de l'exportation. Le gouvernement fédéral collaborera avec le secteur des transports pour tirer parti des occasions qui se présentent dans le monde entier.

Fabrication

Les industries de fabrication de l'Ouest comptent pour 16 p. 100 du total de la production manufacturière nationale, tandis que la contribution de la région au PIB canadien est égale à 30 p. 100. La fabrication ne procure actuellement de l'emploi qu'à 10 p. 100 de tous les travailleurs de la région, par rapport à plus de 17 p. 100 à l'échelle nationale. Il est clair que la croissance des industries de fabrication doit constituer un important élément de la diversification de l'économie de l'Ouest.

Ce secteur devrait être lié à la transformation des ressources, aux intrants du secteur des matières premières, aux sous-produits hautement perfectionnés de même qu'aux produits de consommation et autres types d'industries légères.

Au Manitoba, le vaste secteur manufacturier intervient à plus de 40 p. 100 dans la production totale de biens, son apport étant à peu près le double de celui de l'important secteur agricole. La transformation des aliments et des boissons et la fabrication de machines agricoles restent d'importants éléments du secteur manufacturier. D'autres

industries, comme celles du matériel de transport (y compris l'aérospatiale), des produits électriques, des produits en métal et du vêtement, ont aussi atteint d'importantes dimensions. Le secteur manufacturier du Manitoba se caractérise par sa diversité, sa dépendance envers la petite entreprise et sa concentration à Winnipeg.

Les sujets de préoccupation du secteur manufacturier du Manitoba continuent d'être les industries du matériel agricole et du transport urbain par autobus qui font toutes deux face à une diminution de la demande et à une forte surcapacité de production sur le continent nord-américain. Les industries de l'impression et de l'édition, du vêtement et du papier prévoient une stabilisation des marchés au cours des deux prochaines années, tandis que celles de l'aérospatiale, de l'électronique, de la fabrication de produits en métal, du meuble, des minéraux non métalliques et du bois anticipent une croissance ininterrompue pour la même période.

Les industries de fabrication de la Saskatchewan témoignent de l'importance primordiale du secteur primaire dans l'économie provinciale. Représentant environ 5 p. 100 du PIB total en 1986, elles sont fortement centrées sur le secteur des richesses naturelles par le biais tant de la transformation en aval des ressources (produits alimentaires, moulées alimentaires et produits du bois) que de la fabrication en amont de machines, de matériel ou d'autres biens d'équipement (outils agricoles, matériel d'exploitation minière, produits chimiques, acier primaire et produits métalliques ouvrés).

La Saskatchewan a vu naître, au cours des dernières années, un nombre grandissant de fabricants de produits techniques de pointe et d'établissements auxiliaires. Les efforts sont concentrés dans les télécommunications et l'électronique (instrumentation et régulation industrielle, communications par satellite, télémétrie à distance) les ressources allant en augmentant dans le secteur de la biotechnologie.

Les industries de l'alimentation et des boissons, du raffinage du pétrole et des produits houillers et des produits chimiques forment les trois grands secteurs manufacturiers de l'Alberta. Ensemble, elles représentent près de 70 p. 100 de la valeur brute des livraisons manufacturières de l'Alberta.

Les industries de fabrication et de transformation se ressentent particulièrement de l'exiguïté relative du marché local, de l'éloignement des marchés de masse et, partant, du coût élevé du transport.

Il existe, toutefois, des possibilités de développement dans des domaines comme la

recherche micro-électronique, la technologie laser industrielle, le développement pharmaceutique et la transformation de certains produits des ressources.

En Colombie-Britannique, les investissements stagnent depuis la récession. Les centres éloignés, disposant de peu de possibilités à part le secteur primaire, ont été les plus durement touchés. Certains signes font croire, toutefois, que le vent tourne. Une étude menée par le ministère de l'Expansion industrielle régionale en avril 1987 sur les intentions des milieux d'affaires a révélé que la province a connu une hausse des investissements de l'ordre de 19 p. 100, la deuxième au pays.

L'accroissement de la compétitivité de la Colombie-Britannique est réalisable grâce à un programme de modernisation bien orienté, à l'innovation et à l'usage de techniques de pointe dans l'industrie tout entière. Parmi les occasions de diversification au potentiel énorme, il y a les secteurs des télécommunications, de la biotechnologie, des industries océaniques, du matériel de transport ainsi que des services, notamment le commerce et les finances. Les entreprises axées sur la valorisation sont importantes dans le secteur des produits du bois remanufacturés.

Les industries de défense présentent un intérêt particulier pour l'Ouest, le ministère de la Défense nationale (DN) y jouant depuis longtemps un rôle important. Les bases militaires de Shilo, de Cold Lake et d'Esquimalt et les nombreux détachements et postes participent grandement à l'activité économique de la région. Le gouvernement fédéral a dernièrement procédé au transfert de destroyers de type Tribal, avec des hélicoptères, à la BFC d'Esquimalt.

Les entreprises de l'Ouest canadien sont de plus en plus à même de bénéficier des dépenses fédérales en matière de défense. En Colombie-Britannique, Microtel s'est vu adjudger un contrat pour l'établissement du réseau de télécommunications et d'information destiné au Système d'alerte du Grand Nord. Grâce aux connaissances que ce contrat lui permettra d'acquérir, elle deviendra un fournisseur mondial de cette technologie.

La SED Systems of Saskatoon participe, quant à elle, au programme électronique de la Frégate canadienne de patrouille. À Edmonton, la Northwest Industries participe avec CAE Electronics et Canadair à l'exécution du contrat d'entretien et de gestion de vie utile des CF-18. Boeing of Canada, de Winnipeg, travaille avec la DN à la mise au point de la nouvelle génération de cibles à moteur-fusée. Bristol Aerospace, également de Winnipeg, est en train de fabriquer la fusée CRV-7 destinée au Canada ainsi que de concevoir et mettre au point le dispositif coupe-câbles dont tous les hélicoptères des Forces canadiennes sont

équipés et qui est vendu partout dans le monde. On est aussi en train de moderniser les CF-5 des Forces canadiennes aux ateliers de la Bristol.

En mettant au point des techniques de pointe, ces entreprises et d'autres auront encore plus d'occasions de contribuer à la défense du Canada et de l'Alliance occidentale.

Pour l'Ouest en général, la stratégie industrielle sera centrée sur les efforts visant à tirer parti des occasions de valoriser les ressources traditionnelles, à élargir les secteurs technologiques existants ainsi qu'à attirer de nouvelles entreprises de fabrication de produits de consommation. Le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest travaillera en étroite collaboration avec le nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie afin de nouer le dialogue avec les habitants de l'Ouest sur les moyens à prendre pour que le renouvellement des programmes fédéraux serve leurs intérêts.

Industries de haute technologie

Au nombre des grands secteurs d'avenir de l'Ouest canadien, l'industrie naissante de la haute technologie offre d'importantes possibilités dans chacune des quatre provinces. Les gouvernements provinciaux attachent tous beaucoup d'importance à l'essor de ce secteur, comme en font foi les programmes destinés à assurer sa croissance.

Le Manitoba dépend moins du secteur des richesses naturelles et possède des industries de fabrication et de services beaucoup plus diversifiées que les autres provinces de l'Ouest. Il est en mesure de devenir l'un des chefs de file dans la mise au point de techniques de fabrication avancées de portée limitée. Le Manitoba a réussi à intégrer la haute technologie dans divers produits et la transformation de ses industries de fabrication et de services, y compris l'aérospatiale, l'électronique, les machines, le vêtement, les transports et les services financiers. Il porte aussi un vif intérêt à l'expansion de son industrie des soins de santé et de ses autres secteurs technologiques, surtout quand il y va de l'essor de la biotechnologie, des industries manufacturière et céréalière et des services financiers. L'expansion de ces industries à forte concentration d'expertise dépendra du développement d'une «masse critique» dans certains domaines. En 1984, les dépenses engagées au Manitoba au titre de la R et D par les milieux d'affaires, les universités et tous les paliers de gouvernement avaient été à peu près équivalentes à la moyenne nationale de cette année-là, atteignant 206 millions de dollars au total ou 1,25 p. 100 du produit intérieur brut de la province.

Même s'il a une taille assez limitée en comparaison avec les autres, le secteur de la haute

technologie de la Saskatchewan a connu un essor rapide au cours des dernières années. Situées à Saskatoon, la plupart des entreprises à l'oeuvre dans ce secteur se sont développées autour des chercheurs de l'Université de la Saskatchewan et de leurs travaux. Le principal secteur d'activité est l'électronique, notamment la transmission de données et les télécommunications par satellite. Si dans le passé, la haute technologie était centrée, pour une bonne part, sur des applications au secteur des richesses naturelles, notamment l'agriculture, il y a eu un important élargissement des travaux qui se sont étendus à des domaines comme le transport, le matériel informatique et le logiciel. L'électronique intervient dans une proportion importante des recettes actuelles, quoique la biotechnologie apparaît comme un secteur tout aussi dynamique. Il existe déjà des organisations de premier ordre qui sont regroupées autour de l'Université, organisations qui pourraient être à l'origine de produits commerciaux importants dans les domaines de l'agriculture, de la transformation des aliments et de la lutte contre la maladie au cours des années qui viennent. En 1984, on avait consacré 121 millions de dollars en tout à la R et D en Saskatchewan, soit moins de 1 p. 100 du produit intérieur brut de la province.

De toutes les provinces de l'Ouest, l'Alberta est celle qui a démontré le plus d'intérêt pour la recherche. L'Alberta Research Council, dont les dépenses atteignaient 37 millions de dollars en 1984, est le plus ancien et le plus important organisme de recherche provincial au Canada. Les secteurs public et privé de l'Alberta ont consacré 480 millions de dollars en tout à la R et D en 1984. Centrés sur les richesses naturelles, les travaux sont exécutés pour plus de la moitié dans le secteur de l'énergie où l'Alberta est en mesure de soutenir la concurrence internationale en ce qui concerne plusieurs techniques. Ils s'étendent maintenant à d'autres domaines, en particulier dans l'industrie de fabrication. L'Alberta dispose de moyens énormes dans les domaines des fibres optiques, de l'électronique, des capteurs et de la technologie informatique, et se dote de ressources dans les secteurs de la biotechnologie agricole, du laser et des techniques de soins de santé.

En 1984, la Colombie-Britannique avait consacré 365 millions de dollars en tout à la R et D, n'étant devancée à ce chapitre que par l'Alberta. Secteur d'activité diversifié dans la province, la haute technologie s'appuie sur une infrastructure en expansion. Chef de file en ce qui concerne l'industrie océanique et la technologie forestière (tant la sylviculture que les produits du bois), la C.-B. possède aussi d'importantes ressources en électronique, dans certains domaines du logiciel et dans le secteur du diagnostic médical. Pour l'instant, le secteur de haute technologie le

plus important et le plus dynamique est l'électronique, y compris les circuits intégrés, l'informatique, les télécommunications, notamment la télédétection, la régulation industrielle, etc. La province porte aussi un grand intérêt à l'établissement d'industries à forte concentration d'expertise dans l'aérospatiale, la biotechnologie et la recherche nucléaire. Les possibilités de développement dépendront de la mesure dans laquelle les initiatives renforceront les applications du secteur des richesses naturelles ou offriront de nouveaux débouchés à l'exportation.

Il existe, dans l'ensemble, d'importantes possibilités de diversification industrielle qui sont fondées sur le savoir technique de l'Ouest canadien de même que sur l'essor et l'application de la haute technologie. L'Ouest dispose d'importantes ressources industrielles inexploitées qu'il pourrait mettre à profit. Les politiques adoptées en ce sens devront être centrées sur les principes suivants pour sous-tendre une nouvelle croissance rapide :

- il faudra élargir et améliorer l'infrastructure à la base du développement technologique, y compris le réseau universitaire, la R et D et les services financiers dans les quatre provinces de l'Ouest;
- il faudra mieux assurer la complémentarité des objectifs et des priorités des quatre provinces dans les projets de haute technologie;
- il faudra encourager de façon plus concertée l'association université-industrie qui connaît un succès grandissant; et
- il faudra mieux connaître la concurrence internationale.

Le gouvernement fédéral croit important d'aider l'industrie à tenir le haut du pavé dans les secteurs de fabrication de pointe, comme en fait foi le fait que le Premier ministre préside lui-même le nouveau Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, formé de 35 personnalités du monde des sciences, des affaires, de la recherche et du travail. Sur l'avis du Conseil, le gouvernement a engagé plus de 100 millions de dollars au titre de l'exécution de projets InnovAction. Il a consacré un premier montant de 102 millions de dollars au projet RadarSat, tout en invitant la province et les gouvernements étrangers à engager de nouveaux fonds à ce titre. Ce projet permettra d'améliorer grandement les moyens de gestion des ressources du Canada et, avec InnovAction et les autres éléments du programme spécial, d'offrir de nouvelles possibilités aux entreprises de haute technologie de l'Ouest canadien.

Pour assurer des résultats rapides à ces politiques sous le rapport de la croissance économique, le gouvernement fédéral devra collaborer avec

les provinces de l'Ouest en axant les efforts sur les différents domaines où des moyens globalement compétitifs existent déjà ou peuvent facilement être établis. Autrement dit, l'accent devra être mis sur les efforts communs destinés à regrouper les forces au lieu de les diluer: le gouvernement devra travailler avec les milieux universitaires et l'industrie privée au renforcement des liens et l'infrastructure de soutien des industries de haute technologie devra être consolidée. Au cours de la période qui vient, le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest examinera les possibilités qu'offre la haute technologie aux provinces de l'Ouest et favorisera une coopération plus grande entre celles-ci pour en tirer parti.

Le commerce extérieur

L'expansion du commerce avec les États-Unis et avec les autres pays est vitale pour la prospérité future de toutes les régions du Canada et plus particulièrement pour l'Ouest. Trouver des débouchés à l'étranger et consolider ceux que nous avons déjà est critique pour notre expansion et notre diversification économiques et c'est là-dessus que repose la stratégie commerciale du gouvernement fédéral.

Ce dernier cherche à libéraliser les échanges de deux façons : en participant activement aux actuelles négociations commerciales multilatérales — la «ronde de Punta del Este», en Uruguay — qui se poursuivent dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et en tentant de conclure avec les États-Unis un accord étendu de libre-échange qui concorderait pleinement avec les actuelles négociations du GATT et viendrait les appuyer. Le gouvernement cherche également à intensifier ses activités de promotion commerciale aux États-Unis, dans les pays de la région du Pacifique et dans ceux de la Communauté européenne.

L'objet des négociations commerciales, tant bilatérales que multilatérales, est d'augmenter les chances économiques, de donner des garanties aux producteurs et investisseurs et, plus important, d'assurer des emplois permanents. N'ayant qu'un petit marché intérieur et étant tributaire du commerce avec l'étranger, le Canada doit faire face à une concurrence sans cesse accrue pour trouver des débouchés et il est particulièrement vulnérable à la vague croissante de barrières commerciales protectionnistes et de subventions qui faussent les règles des échanges commerciaux. Au Canada, c'est l'Ouest qui en souffre le plus, étant donné l'importance de ses exportations de produits non finis et de ressources naturelles. L'avenir du Canada dépend pour beaucoup de la réussite des négociations bilatérales et multilatérales.

On ne saurait trop insister sur l'importance de ces négociations pour l'Ouest du Canada. Les statistiques suivantes donnent une idée de l'importance de ce commerce d'exportation en 1986.

- Le Manitoba a exporté pour 2,5 milliards, dont 56 p. 100, aux États-Unis;
- La Saskatchewan a exporté pour 4,3 milliards, dont 1,8 milliard, soit 42 p. 100, aux États-Unis;
- Au total, l'Alberta a exporté pour 10,7 milliards, dont 73 p. 100 aux États-Unis, et

- La Colombie-Britannique a exporté pour 13,5 milliards, dont 6,3 milliards, ou 47 p. 100, aux États-Unis.

L'apparition de déséquilibres commerciaux substantiels et des pressions protectionnistes résultantes, de même que le recours croissant à des barrières commerciales non tarifaires et aux subventions à l'exportation, soumettent à des tensions de plus en plus fortes les règles et les ententes qui régissent les relations commerciales internationales.

Pour le Canada, et en particulier pour l'Ouest du pays, renforcer les règles, s'assurer qu'elles sont respectées et faciliter la résolution des différends sont d'une importance primordiale.

C'est sur le marché des céréales et des oléagineux que le Canada est le plus vulnérable aux pratiques qui faussent les règles du commerce. Les producteurs canadiens de céréales ont vu plonger le prix de leurs denrées et subissent le contrecoup d'une guerre des subventions agricoles. Mais le gouvernement est fermement déterminé à assurer la survie de ce secteur-clé de l'économie canadienne, comme en témoigne le budget supplémentaire d'un milliard de dollars ajouté au Programme spécial canadien pour les grains. Aucun pays ne peut cependant gagner la bataille des subventions publiques. A long terme, la seule solution consiste en une réforme approfondie du commerce international des produits agricoles.

Les actuelles négociations avec les États-Unis devraient contribuer à remettre de l'ordre dans le commerce bilatéral des produits agricoles. Il est clair cependant que ces négociations ne peuvent résoudre les problèmes fondamentaux de l'agriculture mondiale. Il faut de toute urgence une solution multilatérale. Conscient de la nécessité de recourir à un mécanisme international pour faire disparaître les barrières commerciales aux échanges agricoles, pour décourager les subventions qui faussent les règles du commerce, le Premier ministre oeuvre au premier plan afin que l'agriculture soit une priorité dans les négociations commerciales multilatérales. Le Canada a été le premier à ranger l'agriculture en tête du programme des rencontres des ministres du Commerce, il joue un rôle actif au sein du Groupe de Cairns des exportateurs agricoles et a oeuvré à la conclusion d'un accord au sein de l'OCDE sur une série de principes pour guider la réforme des politiques nationales ainsi que le commerce international des produits agricoles. Au cours du récent

Sommet économique de Venise, le Premier ministre a donné la priorité aux discussions sur l'agriculture.

À Venise, les partenaires du Sommet se sont engagés vis-à-vis la réforme des marchés agricoles. Le Canada s'est associé aux autres membres du Sommet pour appuyer la décision prise par les pays de l'OCDE de s'abstenir de toute mesure qui favoriserait la surproduction agricole, accroîtrait le protectionnisme ou déstabiliserait les marchés mondiaux. Les membres ont en outre insisté pour que les négociations de la ronde de Punta del Este soient poursuivies énergiquement et ont convenu de déposer, dans le cadre des négociations, des propositions de réforme agricole au cours des prochains mois. L'adoption de la proposition du Canada prévoyant l'examen à mi-terme des dossiers agricoles durant la ronde de Punta del Este et le fait que les participants se sont mis d'accord pour que le prochain sommet porte aussi sur l'agriculture afin d'assurer l'application des mesures convenues ont une importance particulière.

Le gouvernement participe à ces négociations avec l'appui et la participation étroite des Canadiens de l'Ouest. Il a mis en place le processus de consultation le plus étendu jamais vu pour les négociations commerciales, avec des rencontres

trimestrielles entre le Premier ministre et ses homologues provinciaux, des discussions continues entre le ministre fédéral et les ministres provinciaux responsables du commerce ainsi que des rencontres régulières des hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux formant le Comité permanent des négociations commerciales. Il tient des consultations détaillées avec les secteurs industriels et avec les autres groupes concernés, par l'entremise du Comité consultatif sur le commerce extérieur et avec les différents groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur. Partout, les intérêts de l'Ouest du Canada sont bien représentés.

Avec l'appui et les conseils des gouvernements provinciaux, le gouvernement est déterminé à libéraliser à grande échelle le commerce avec l'étranger et à veiller à ce que toutes les régions du Canada en profitent, et en particulier l'Ouest du Canada. Le gouvernement est résolu aussi à réformer en profondeur le commerce agricole et à faire en sorte que les Canadiens soient en mesure de tirer parti de toutes les occasions offertes par la libéralisation des échanges.

La concertation avec les provinces

Le gouvernement fédéral est conscient de l'importance que les gouvernements provinciaux de l'Ouest attachent à la diversification économique de leur région et de l'importance aussi de veiller à ce que les initiatives fédérales et provinciales soient coordonnées et se complètent.

Depuis qu'il a, dans le discours du trône d'octobre 1986, annoncé son intention de donner la priorité à la diversification de l'économie de l'Ouest, le gouvernement fédéral a eu, concernant l'initiative fédérale, des rencontres et des discussions officielles avec les gouvernements provinciaux, tant au niveau des ministres qu'à celui des hauts fonctionnaires. Les gouvernements provinciaux ont, bien entendu, mis de l'avant bon nombre de propositions précises.

Le gouvernement fédéral a d'ailleurs porté une attention particulière aux délibérations des premiers ministres de l'Ouest à leur rencontre annuelle de 1987 à Humboldt, en Saskatchewan. Il se réjouit de l'engagement pour la coopération en matière de diversification qu'ont pris les premiers ministres et dont il est fait état dans le communiqué alors publié. Le gouvernement fédéral se félicite, en particulier, du fait que «les premiers ministres ont convenu de créer un groupe de travail sur la diversification, composé de ministres de l'Ouest et chargé d'établir avec le gouvernement du Canada la stratégie fédérale à venir prochainement».

À noter que la création par les premiers ministres d'un groupe ministériel provincial de travail sera extrêmement utile pour assurer la coopération fédérale-provinciale dans cette tâche vitale. Le gouvernement fédéral est tout à fait d'accord avec les premiers ministres de l'Ouest qui, dans leur communiqué, mettent l'accent sur «l'importance de politiques à long terme pour assurer la stabilité, la croissance et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien». Le gouvernement fédéral attend avec impatience les résultats des travaux du groupe et de ses rencontres avec les ministres fédéraux. L'installation, à Edmonton, du Bureau devrait faciliter grandement la coopération.

Le gouvernement fédéral est aussi d'accord, en principe, avec les premiers ministres qui voient dans les achats fédéraux un puissant outil de développement économique pour l'Ouest canadien. À cette fin, il a accentué la régionalisation de ses propres achats et présentera de nouvelles mesures visant à assurer aux fournisseurs du pays tout entier des chances égales de soumissionner. Les achats fédéraux n'interviennent, toutefois, que

pour une part relativement limitée du total des achats publics canadiens. En 1984 — année la plus récente pour laquelle on dispose de chiffres complets — les achats fédéraux ont totalisé 9,2 milliards de dollars, représentant 12,5 p. 100 du total des achats du secteur public. En comparaison, les gouvernements provinciaux ont dépensé 13,6 milliards, les sociétés d'État provinciales 18,3 milliards, les sociétés d'État fédérales 14,4 milliards, les administrations locales 9,6 milliards et les entreprises gouvernementales, hôpitaux et universités 8,3 milliards. Bien que les achats gouvernementaux pourraient permettre aux entreprises régionales d'atteindre de nouveaux sommets de compétitivité sur les marchés privés, les gouvernements voudront tous attendre, toutefois, l'issue des présents pourparlers sur le commerce avant de prendre de nouvelles orientations.

À ce sujet, le gouvernement fédéral se réjouit de l'appui accordé par les premiers ministres de l'Ouest aux négociations commerciales canado-américaines et il est parfaitement d'accord avec eux sur le fait «qu'un aboutissement fructueux des négociations contribuerait au développement économique des provinces de l'Ouest». Les pourparlers que le Canada mène avec les États-Unis et le dynamisme dont il fait preuve sur le plan international témoignent du désir du gouvernement d'offrir de nouvelles occasions d'affaires à l'Ouest canadien. Le gouvernement fédéral se réjouit tout particulièrement de ce que les premiers ministres de l'Ouest «appuient les initiatives prises par le Canada pour inclure, pour la première fois, l'agriculture dans les négociations commerciales multilatérales».

Le gouvernement fédéral appuie énergiquement les initiatives coordonnées des quatre provinces de l'Ouest pour lever les obstacles au commerce intérieur. Le gouvernement continuera à attacher une grande priorité à la concertation et à la coopération fédérales-provinciales afin d'éliminer ces obstacles.

En élaborant l'Initiative de diversification de l'économie de l'Ouest, le gouvernement fédéral a écouté attentivement les conseils des Canadiens de l'Ouest. Un consensus s'est dégagé sur les objectifs à atteindre et l'Initiative constitue un pas important vers leur réalisation. Celle-ci s'appuie sur les conseils reçus des gouvernements des provinces de l'Ouest. Le gouvernement fédéral espère pouvoir compter, pour sa mise en œuvre, sur un effort égal de coopération et de complémentarité de la part des provinces de l'Ouest.

